



# ÉCODEF

NOTE DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

# 244

Avril 2024

## PANORAMA STATISTIQUE DE LA DÉFENSE - ÉDITION 2023

**25,6 Md€**

Montant total des paiements pour les achats de biens et de services du ministère des Armées à ses fournisseurs en 2022, dont 21 Md€ (81,9 %) payés à des entreprises résidentes en France.

**6,1 Md€**

Montant de l'excédent commercial des matériels de guerre et produits liés en 2022.

**629 €/HABITANT**

Montant de la dépense de défense par habitant en 2021.

**11,4 MILLIONS**

Nombre d'entrées dans les lieux de mémoire des conflits contemporains en France métropolitaine en 2022. Suite à la levée des mesures de restrictions sanitaires, c'est presque deux fois plus qu'en 2021.

**750 000**

Nombre de jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ayant pris part aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC) au cours de l'année 2022.



---

# TABLE DES MATIÈRES

**AVANT-PROPOS** p 5

## CONTEXTE MONDIAL

LES DÉPENSES DE DÉFENSE DANS LE MONDE p 6  
LES DÉPENSES DE DÉFENSE EN FRANCE ET EN EUROPE p 8  
LES ENTREPRISES DE DÉFENSE DANS LE MONDE p 10

## ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE

LES LIENS CAPITALISTIQUES DES PRINCIPAUX MAÎTRES D'ŒUVRE INDUSTRIELS  
DE LA DÉFENSE EN FRANCE p 12  
LES PAIEMENTS DIRECTS DU MINISTÈRE DES ARMÉES À SES ENTREPRISES  
FOURNISSEURS p 16  
LE COMMERCE INTERNATIONAL DES MATÉRIELS DE GUERRE EN 2022 p 18

## PERSONNELS MILITAIRES DE LA DÉFENSE

LA SOLDE NETTE MOYENNE DES MILITAIRES DES ARMÉES p 20  
LES EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATIONS DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE p 22  
LES PENSIONS MILITAIRES DE RETRAITE DES MILITAIRES DES ARMÉES p 24  
LES PENSIONS MILITAIRES DE RETRAITE DES GENDARMES p 26

## MÉMOIRE

LE TOURISME DE MÉMOIRE p 28

## MINISTÈRE ET TERRITOIRES

LES PAIEMENTS AUX PME FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DES ARMÉES EN RÉGION p 30  
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU MINISTÈRE DES ARMÉES EN RÉGION p 32

## PERCEPTION CITOYENNE DE LA DÉFENSE

L'OPINION DES EUROPÉENS SUR LA DÉFENSE AU PRINTEMPS 2023 p 34

## JEUNESSE

L'OPINION DES JEUNES FRANÇAIS ET DES JEUNES EUROPÉENS SUR LA DÉFENSE  
AU PRINTEMPS 2023 p 36  
LES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES JEUNES DÉTECTÉES LORS DE LA JDC EN 2022 p 38

**GLOSSAIRE ENTREPRISES** p 40



---

# AVANT-PROPOS

Le *Panorama statistique de la défense* est une publication de l'Observatoire économique de la défense (OED), service statistique ministériel et sous-direction de la Direction des affaires financières.

Cette publication s'adresse à tous ceux qui souhaitent mieux connaître la place de l'économie de défense dans l'environnement économique national et international. À travers une description des aspects budgétaire, économique et social de la défense, il rappelle que les crédits consacrés à la défense ont un impact qui dépasse largement les fonctions régaliennes du ministère des Armées.

Cette nouvelle édition succède à l'édition 2021, datant de décembre 2021. Elle s'appuie sur les dernières données statistiques disponibles pour apporter un éclairage sur la situation de la Défense en France : industrie de défense, personnels militaires, tourisme mémoriel, opinion, jeunesse avec des focus européens voire mondiaux. Ces thématiques sont structurées en sept grands chapitres : le contexte mondial, l'économie de la défense, les personnels militaires de la défense, la mémoire, le ministère dans les territoires, la perception citoyenne de la défense et la jeunesse.

Pour chaque source, le millésime choisi est le dernier disponible. Celui-ci peut toutefois varier selon les sources. En particulier, les derniers chiffres des dépenses de défense dans les pays de l'Union européenne diffusés par Eurostat au moment de la rédaction de cette publication sont du millésime 2021.

Dans les fiches, tous les nombres sont arrondis « au plus proche » : par excès quand la décimale suivante est supérieure ou égale à 5, par défaut sinon. En conséquence, dans le texte comme dans les tableaux, un total peut légèrement différer de la somme des parties le constituant.

# CONTEXTE MONDIAL

## LES DÉPENSES DE DÉFENSE DANS LE MONDE

Les dépenses militaires mondiales en 2022 sont estimées par le SIPRI à 2 240 Md\$ courants (soit 2 182 Md\$ constants de 2022), le niveau le plus élevé enregistré depuis 1988 (fig. 1). La hausse entre 2021 et 2022 a atteint +3,7 %, après +0,6 % entre 2020 et 2021. Cette accélération s'explique non seulement par une augmentation des dépenses militaires en Europe de l'Est liée à la guerre en Ukraine, mais aussi en Asie avec un effort important de modernisation de l'équipement militaire en Chine.

Les dépenses militaires des 20 premiers pays ont atteint 1 930 Md\$ en 2022, soit 86,2 % de l'ensemble des dépenses militaires mondiales. Entre 2021 et 2022, le Royaume-Uni a reculé de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> place, et est désormais devancé par la Russie et l'Arabie saoudite. Cette dernière est le pays effectuant de très loin le plus de dépenses du Moyen-Orient, avec 75 Md\$, en hausse de +16 %. L'Ukraine, qui ne figurait pas dans les 20 pays effectuant le plus de dépenses en 2021, occupe en 2022 la 11<sup>e</sup> place avec 44 Md\$, en hausse de +640 % en raison du conflit avec la Russie (fig. 2). La Turquie, qui figurait en 17<sup>e</sup> position du classement en 2021, ne figure plus parmi les 20 pays qui effectuent le plus de dépenses militaires avec 11 Md\$ en 2022, en baisse de 26 % par rapport à 2021.

Avec un budget de 877 Md\$ en 2022, en croissance de 1 %, les États-Unis conservent leur première place du classement avec une dépense représentant 39,2 % du total mondial. Les dépenses militaires de l'Inde et de la Chine progressent respectivement de 6 % et 4 %. Le Japon connaît aussi une augmentation significative de ses dépenses en 2022 (+6 %), en raison de sa volonté de porter son effort de défense à 2 % du PIB en 2027<sup>1</sup> (contre 1,1 % actuellement) face aux tensions avec la Corée du Nord et la Chine.

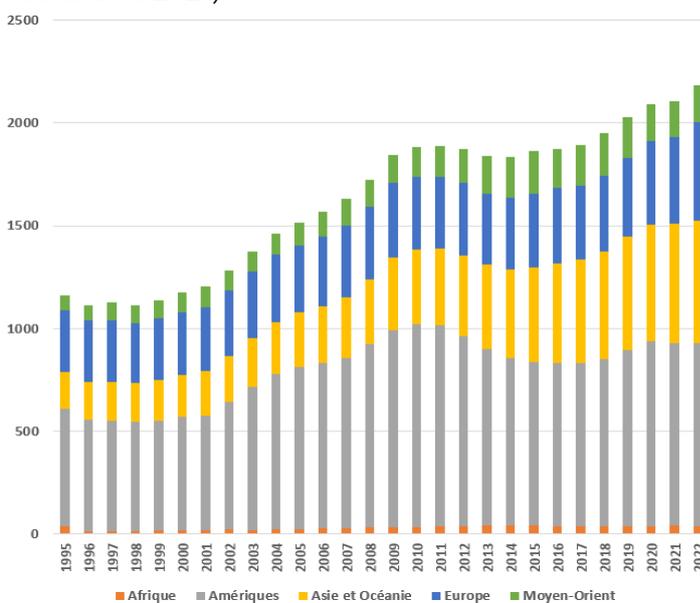
Comme en 2021, 8 pays sur les 30 qui constituaient l'OTAN en 2022 dépassent l'objectif d'une dépense de défense à hauteur de 2 % du PIB : la Grèce, les États-Unis, la Lituanie, la Pologne, le Royaume-Uni, la Croatie, l'Estonie et la Lettonie. La France, pour sa part, affiche un effort de défense de 1,9 % du PIB, avec une dépense de 54 Md\$ qui la positionne au 8<sup>e</sup> rang mondial.

Parmi les 20 pays ayant le plus haut niveau de dépense de défense, ceux qui connaissent la plus forte croissance en 2022 sont l'Ukraine (+640 %), le Qatar (+27 %), l'Arabie saoudite (+16 %), les Pays-

Bas (+12 %), la Pologne (+11 %) et la Russie (+9 %). À l'inverse, la Corée du sud (-2 %), Israël (-4 %), l'Italie (-4 %) et le Brésil (-8 %) connaissent des diminutions sensibles.

Parmi les cinq régions du monde, les dépenses de défense progressent le plus fortement en Europe (+13 %), et en particulier en Europe de l'Est (+58 %) touchée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Suivent l'Asie et l'Océanie (+3 %), et le Moyen-Orient (+3 %). Pour les Amériques, la dépense est stable : la faible hausse constatée en Amérique du Nord (+1 %) est compensée par des baisses observées en Amérique latine (-6 %). En Afrique, une nette diminution (-5 %) est causée essentiellement par l'évolution observée en Afrique subsaharienne (-7 %) (fig. 3).

Figure 1 – Dépenses militaires par région du monde, 1995-2022 (Md\$ aux prix et taux de change constants 2021)



**Champ :** Afrique : hors Djibouti, Érythrée, Somalie.  
Amériques : hors Cuba.  
Asie et Océanie : hors Corée du Nord, Turkménistan, Ouzbékistan.  
Europe : hors ex-Yougoslavie.  
Moyen-Orient : valeurs estimées sur la période 2015-2020.  
**Source :** SIPRI Military Expenditure Database, 2023.

<sup>1</sup> L'objectif fixé par la stratégie nationale de sécurité du Japon publiée en décembre 2022 consiste à porter le budget de la défense à 2 % du PIB en 2027.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Tous les taux d'évolution en pourcentage sont exprimés en termes réels (prix et taux de changes constants 2022). Les dépenses militaires incluent toutes les dépenses publiques pour les forces armées et les activités militaires, y compris les salaires et les avantages sociaux, les frais de fonctionnement, les achats de matériel militaire et d'armes, les infrastructures militaires, la R&D, l'administration centrale, le commandement et le soutien.

## CHAMP

La base de données sur les dépenses militaires du SIPRI est mise à jour chaque année. Le SIPRI précise que « l'ensemble des données est fourni sur la base des meilleures sources ouvertes disponibles au moment de leur compilation. Les données reposent en partie sur les budgets adoptés, plutôt que sur les dépenses finales au cours de l'année et sont ajustées une fois que les chiffres définitifs des dépenses sont disponibles. Ces ajustements sont ensuite inclus dans la nouvelle mise à jour ».

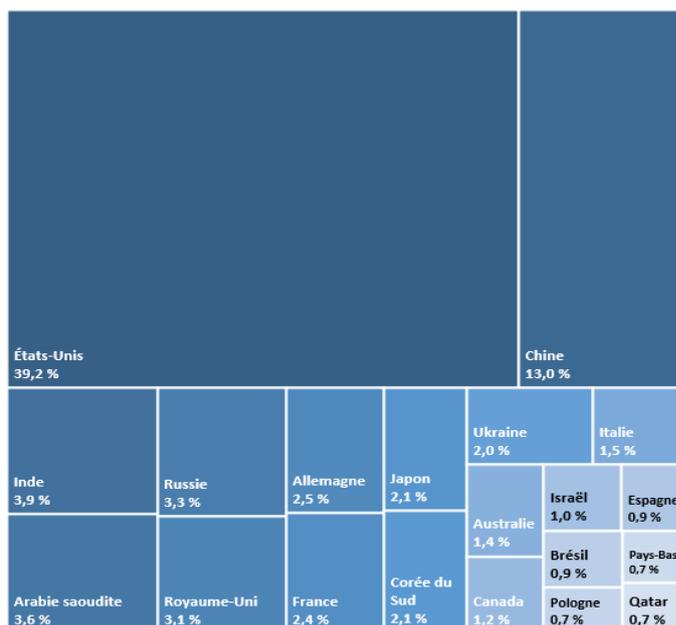
## SOURCE

SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm), Military Expenditure Database. <https://www.sipri.org/databases/milex>

## POUR EN SAVOIR PLUS

Dr. Nan Tian, Dr. Diego Lopes da Silva, Xiao Liang, Lorenzo Scarazzato, Dr. Lucie Béraud-Sudreau and Ana Assis, *Trends in World Military Expenditure*, 2022, SIPRI, April, 2022.

Figure 2 – Part des dépenses militaires mondiales des 20 pays affichant les dépenses les plus élevées en 2022



**Note de lecture** : En 2022, les dépenses militaires de la Chine représentent 13,0 % du total mondial des dépenses militaires.  
**Source** : SIPRI, Military Expenditure Database, avril 2023.

Figure 3 – Tendances régionales des dépenses militaires (Md\$ aux prix et taux de change constants 2022)

	Montant		Évolution (%)		Part mondiale (%)
	2022	2012-2022	2012-2022	2021-2022	2022
<b>Monde</b>	<b>2239,9</b>	<b>16,6</b>	<b>3,7</b>		<b>100,0</b>
<b>Afrique</b>	<b>39,4</b>	<b>0,7</b>	<b>-5,3</b>		<b>1,8</b>
Afrique du Nord	19,1	25,7	-3,2		0,9
Afrique subsaharienne	20,3	-15,5	-7,3		0,9
<b>Amériques</b>	<b>961,1</b>	<b>-3,7</b>	<b>0,3</b>		<b>42,9</b>
Amérique centrale et Caraïbes	11,2	48,0	-6,2		0,5
Amérique du Nord	903,8	-4,2	0,7		40,4
Amérique du Sud	46,1	-1,4	-6,1		2,1
<b>Asie et Océanie</b>	<b>574,9</b>	<b>51,8</b>	<b>2,7</b>		<b>25,7</b>
Océanie	35,3	46,2	0,5		1,6
Asie du Sud	98,3	46,6	4,0		4,4
Asie de l'Est	396,9	57,7	3,5		17,7
Asie du Sud-Est	43,1	24,8	-4,0		1,9
Asie centrale	1,4	-18,9	-28,9		0,1
<b>Europe</b>	<b>480,3</b>	<b>36,0</b>	<b>13,4</b>		<b>21,4</b>
Europe centrale	39,4	93,7	4,4		1,8
Europe de l'Est	135,4	79,9	57,8		6,0
Europe de l'Ouest	305,5	20,4	3,4		13,6
<b>Moyen-Orient</b>	<b>184,1</b>	<b>9,2</b>	<b>3,2</b>		<b>8,2</b>

**Note de lecture** : Les dépenses militaires du Moyen-Orient augmentent de 9,2 % entre 2012 et 2022 aux prix et taux de change constants 2022.  
**Champ** : Afrique : hors Djibouti, Érythrée, Somalie.  
Amériques : hors Cuba.  
Asie et Océanie : hors Corée du Nord, Turkménistan, Ouzbékistan.  
Europe : hors ex-Yougoslavie.  
Moyen-Orient : valeurs estimées sur la période 2015-2020.  
**Source** : SIPRI Military Expenditure Database, 2023.

# CONTEXTE MONDIAL

## LES DÉPENSES DE DÉFENSE EN FRANCE ET EN EUROPE

Les dépenses publiques de défense de la France atteignent 43,9 Md€ courants en 2021, en baisse de 0,9 % en euros courants par rapport à 2020 (-2,8 % en euros constants). L'effort de défense (montant des dépenses en % du PIB) en 2021 s'établit à 1,8 %.

Les dépenses de défense représentent 3,0 % de l'ensemble des dépenses publiques en France en 2021, loin derrière les dépenses de protection sociale (41,9 %), de santé (15,6 %), des affaires économiques (11,6 %) et d'éducation (8,9 %) (fig. 1).

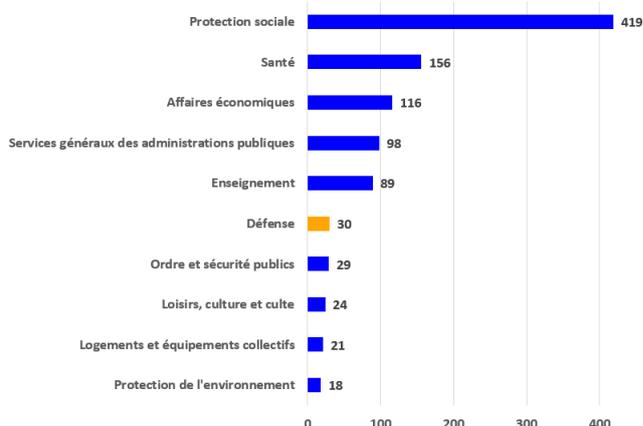
La dépense publique de défense est de 629 € par habitant en 2021 en France, ce qui place la France en 2<sup>e</sup> position de l'Union européenne (UE) derrière la Grèce (655 €/hab.) et devant la moyenne européenne (444 €/hab.) (fig. 2).

Les postes « rémunérations des salariés » (19,2 Md€ soit 43,7 % du total), « consommation intermédiaire » (15,6 Md€) et « formation brute de capital » (6,9 Md€) représentent 95 % du total des dépenses publiques de défense de la France en 2021 (fig. 3).

Les dépenses de défense de l'UE s'élèvent à 184,8 Md€ en 2021, en hausse de 3,9 % en euros courants depuis 2020.

En 2021, l'effort de défense de l'UE s'élève à 1,3 % du PIB, en recul de 0,1 point (fig. 4), et la part des dépenses de défense dans le total des dépenses publiques est de 2,5 %. Entre 2020 et 2021, les dépenses publiques de défense progressent en euros constants dans 16 pays, principalement en Slovénie (+21,9 %), Grèce (+17,5 %) et Bulgarie (+16,0 %) et sont en retrait dans 10 pays, en particulier au Luxembourg (-36,3 %), en Lituanie (-14,2 %) et en Roumanie (-13,0 %).

Figure 1 – Ce que financent 1 000 euros de dépenses publiques en France en 2021



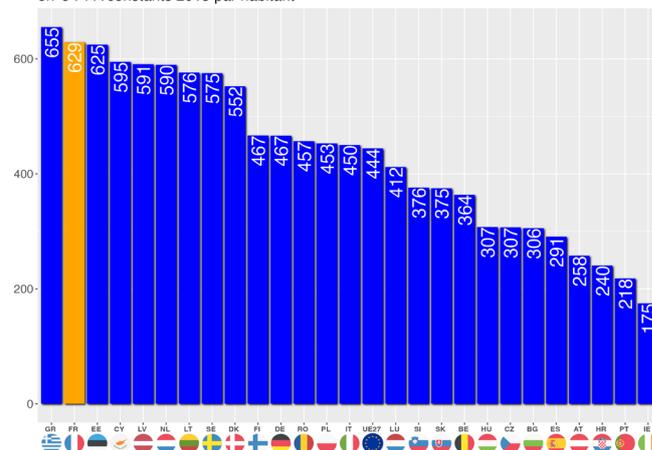
**Note de lecture :** En France, en 2021, 41,9 % des dépenses publiques financent la protection sociale.

**Champ :** France.

**Source :** Eurostat.

Figure 2 – Dépense de défense par habitant en 2021

en € PPA constants 2015 par habitant



**Note de lecture :** En Grèce, en 2021, 655 € par habitant sont consacrés à la dépense de défense.

**Champ :** Union européenne (27 États membres).

**Source :** Eurostat.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- Classification des dépenses publiques en format COFOG : la nomenclature internationale COFOG (*Classification Of the Functions Of Government*) ventile les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité : services publics généraux, défense, ordre et sécurité publics, affaires économiques, protection de l'environnement, logement et équipements collectifs, santé, loisirs/culture/culte, enseignement, protection sociale. Les statistiques européennes relatives aux finances publiques et à la procédure concernant les déficits excessifs sont fondées sur les concepts et définitions établis dans le système européen des comptes (SEC 2010).
- Les parités de pouvoir d'achat sont calculées par rapport aux États-Unis en dollars puis converties en euros (voir Eurostat-OECD *Methodological Manual on Purchasing Power Parities*, 2012 Edition).

## CHAMP

Union européenne hors Malte : série de données 1995-2021 incomplète. Le champ des administrations publiques et le montant des dépenses sont ceux de la comptabilité nationale.

## SOURCE

Eurostat (données 2021).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- *Manual on sources and methods for the compilation of COFOG statistics - Classification of the Functions Government (COFOG)*, édition 2019, Eurostat.
- Greffet P., *Les dépenses de défense des administrations publiques en 2021*, EcoDef Statistiques n° 229, OED, juillet 2023.
- *Defence Expenditure of NATO Countries (2014-2023)*, Communiqué de presse OTAN, juillet 2023.
- *Le compte des administrations publiques en 2022 : le déficit diminue, les dépenses et les recettes restent à un niveau élevé*, Insee Première, n° 1949, mai 2023.

Figure 3 – Évolution des dépenses publiques de défense par grands postes en France (Md€ courants)

Postes de dépenses	2019	2020	2021
Consommation intermédiaire	14,1	14,6	15,6
Rémunération des salariés	18,9	19,1	19,2
Subventions	0,2	0,1	0,2
Autres impôts*	0,2	0,2	0,2
Prestations sociales**	0,4	0,4	0,4
Autres transferts courants	1,1	1,1	1,0
Transferts en capital	0,0	0,0	0,4
Formation brute de capital***	7,5	8,8	6,9
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>44,3</b>	<b>43,9</b>

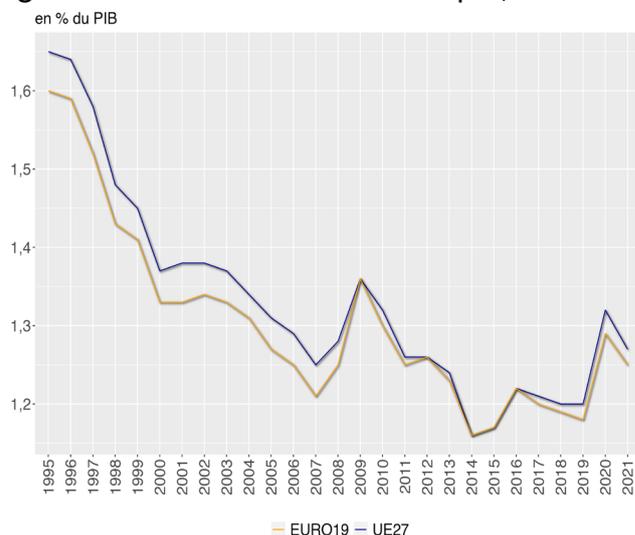
\* Autres impôts sur la production, impôts courants sur le revenu et le patrimoine, ajustement pour variation des droits des ménages sur fonds de pension.

\*\* Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature et transferts de biens et services non marchands individuels.

\*\*\* Formation brute de capital et acquisitions nettes de cessions d'actifs non produits.

Source : Eurostat.

Figure 4 – Effort de défense en Europe (1995-2021)



**Note de lecture** : Dans l'Union européenne, en 2021, l'effort de défense s'élève à 1,3 % du PIB.

**Champ** : Union européenne (27 États membres).

Source : Eurostat.

1 Les 19 États de la zone euro en 2021 sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie. La Croatie est le 20<sup>e</sup> État membre de la zone euro depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# CONTEXTE MONDIAL

## ENTREPRISES DE DÉFENSE DANS LE MONDE

Les chiffres d'affaires issus des ventes d'armes des entreprises mondiales de la défense du Top 100 de Defense News ont atteint 533,9 Md\$ en 2022, contre 539,8 Md\$ en 2021, soit une diminution de 1,1 %.

Les 10 premières entreprises de ce classement international représentent plus de 50 % du total des chiffres d'affaires, et les 20 premières en représentent plus de 70 % (fig. 1).

On compte 51 entreprises américaines dans ce classement. Elles totalisent 316,6 Md\$ de chiffres d'affaires, soit 56 % du total. Six de ces entreprises américaines figurent parmi les dix premières places (Lockheed Martin, RTX, Northrop Grumman, Boeing, General Dynamics, L3Harris Technologies).

Quatre entreprises chinoises se trouvent au sein de ce classement et cumulent 72,0 Md\$, soit les deux tiers du montant consolidé des entreprises des pays de l'OTAN hors États-Unis (109,5 Md\$).

Les chiffres d'affaires de défense des 24 entreprises de l'Union européenne et du Royaume-Uni présentes dans le classement atteignent 106,4 Md\$ en 2022, soit 20,0 % du total. BAE Systems (Royaume-Uni), est la première de ces entreprises, et se classe au 7<sup>e</sup> rang mondial, devant Leonardo (11<sup>e</sup>), Airbus (12<sup>e</sup>) et Thales (14<sup>e</sup>).

L'entreprise ukrainienne Ukroboronprom figure à la 65<sup>e</sup> place du classement en 2022 avec 1,3 Md\$.

Quatre entreprises américaines (V2X, Leidos, HII, Northrop Grumman), une européenne (Airbus) ont accru leurs revenus de défense de plus d'1 Md\$ entre 2021 et 2022. Dans le même temps, cinq entreprises enregistrent un recul d'au moins 1 Md\$ de leurs revenus de défense : Boeing (-4,2 Md\$), RTX (-2,2 Md\$), Mitsubishi Group (-1,7 Md\$), KBR (-1,6 Md\$), Lockheed Martin (-1,1 Md\$), Dassault Aviation (-1,1 Md\$) et Leonardo (-1,0 Md\$).

En 2022, dans le classement mondial des 20 plus importantes entreprises de défense figurent un groupe transeuropéen, Airbus (12 Md\$) et deux groupes français, Thales (9,6 Md\$) et Dassault Aviation (5 Md\$).

Depuis 2020, l'État français détient respectivement 10,9 % d'Airbus et 11,2 % de Thales (fig. 2).

Figure 1 – Classement mondial des 20 premières entreprises de défense en 2022

Société	Pays du siège social	CA défense 2022 (M\$)	Évolution du CA défense 2021-2022 (%)	Part de la défense dans le total du CA en 2022 (%)
Lockheed Martin	États-Unis	63334	-1,7	96,0
RTX <sup>1</sup>	États-Unis	39600	-5,4	59,0
Northrop Grumman	États-Unis	32435	3,2	88,6
Aviation Industry Corporation of China	Chine	30971	2,7	37,5
Boeing	États-Unis	30843	-12,1	46,3
General Dynamics	États-Unis	30400	-1,3	77,2
BAE Systems <sup>2</sup>	Royaume-Uni	25239	-2,1	96,0
China North Industries Group Corporation	Chine	17964	1,4	21,7
L3Harris Technologies	États-Unis	13927	-6,7	81,6
China South Industries Group Corporation	Chine	13484	-1,9	31,0
Leonardo	Italie	12866	-7,3	83,0
<b>Airbus<sup>3</sup></b>	<b>Transeuropéen</b>	<b>12022</b>	<b>10,8</b>	<b>19,6</b>
HII	États-Unis	10625	12,1	99,5
<b>Thales</b>	<b>France</b>	<b>9644</b>	<b>-5,6</b>	<b>52,1</b>
China Aerospace Science and Technology	Chine	9614	2,9	21,4
Leidos	États-Unis	9525	18,6	66,2
Amentum	États-Unis	6000	1,7	69,8
Booz Allen Hamilton	États-Unis	5904	6,8	63,8
Rheinmetall AG	Allemagne	5061	5,7	74,9
<b>Dassault Aviation</b>	<b>France</b>	<b>5034</b>	<b>-18,2</b>	<b>75,8</b>

**Note de lecture** : Avec un chiffre d'affaires de 9,6 Md\$ en 2022, le groupe français Thales occupe le 14<sup>e</sup> rang mondial.

1. Raytheon Technologies est devenue RTX en juin 2023.

2. Le CA de défense est calculé à partir du % du CA total fourni par BAE Systems.

3. Le siège social d'Airbus est en France. Airbus est une société européenne.

Source : Defense News.

Figure 2 – Participations de l'État dans les principaux groupes français entre 2019 et 2023 (en %)

Société	2019	2020	2021	2022	2023
Airbus Group	11,06	10,95	10,92	10,92	10,92
Naval Group	62,25	62,25	62,25	62,25	62,25
Safran	11	11,23	11,23	11,23	11,23
Thales	25,68	25,68	25,68	25,67	26,06
Odas	34	34	34	34	34
TechnicAtome	50,32	50,32	50,32	50,32	50,32
GIAT Industries	100	100	100	100	100
DCI	50	55,56	55,56	55,56	55,56

**Note de lecture** : En 2023, l'État français détient 62,25 % de Naval Group.

Source : Agence des participations de l'État.

---

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Les données de la liste Top 100 proviennent des informations que Defense News a collectées auprès des entreprises, des rapports annuels des entreprises, des analyses et recherches menées, de l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS) et des indices Spade. Les entreprises contactées par Defense News sont invitées à remplir un questionnaire faisant état de leurs revenus annuels totaux et des revenus dérivés de la défense, du renseignement, de la sécurité intérieure et d'autres contrats de sécurité nationale. Les conversions de devises pour les entreprises non américaines ont été calculées à l'aide des taux de conversion moyens du marché au cours de l'exercice de chaque entreprise, afin d'atténuer les effets des fluctuations des devises. Les ajustements apportés par les sociétés aux revenus de la défense de l'année N-1 au cours de l'année suivante ne sont pas pris en compte, sauf indication contraire.

## CHAMP

Se reporter à chaque source.

## SOURCES

- Defense News :
- <https://people.defensenews.com/top-100/>
- The Spade Index : <https://spadeindex.com/>
- The International Institute for Strategic Studies : <https://www.iiss.org/>
- SIPRI : <https://www.sipri.org/databases/armsindustry>
- APE : <https://www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat/rapport-letat-actionnaire-0>

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Direction générale de l'Armement, *Calepin des entreprises internationales de défense*, édition 2023. <https://www.defense.gouv.fr/dga/actualites/ledition-2023-du-calepin-entreprises-internationales-defense-est-ligne>
- Rapport d'activité 2022-2023, Agence des participations de l'État.
- The Spade Index : <https://spadeindex.com/defense/>

# ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE

## LIENS CAPITALISTIQUES DES PRINCIPAUX MAÎTRES D'ŒUVRE INDUSTRIELS DE LA DÉFENSE EN FRANCE

En 2023, dans le domaine aéronautique et spatial, la société Airbus, société européenne, est détenue par l'État français à hauteur de 10,9 % (SOGEPA), l'État allemand à hauteur de 10,9 % (GZBV), Capital Research & Management Co. (World Investors) à hauteur de 5,3 % et l'État espagnol à hauteur de 4,1 % (SEPI). Airbus dispose de participations dans NHIndustries (FR) à hauteur de 62,5 %, ArianeGroup (FR) 50,0 %, ATR (FR) 50,0 %, AirTanker Holdings (RU) 46,0 %, Eurofighter Jagdflugzeug (ALL) 46,0 % et MBDA (FR) 37,5 % (fig. 1, page 16).

La société ArianeGroup est détenue à parts égales par Airbus et Safran et possède des participations dans les sociétés françaises suivantes : Nuclétudes (98,9 %), Pyroalliance (90,0 %), Sodern (90,0 %), Arianespace (74,0 %), Europropulsion (50,0 %), Euro Cryospace (45,0 %) et Regulus (40,0 %).

Dassault Aviation est détenue par le Groupe Industriel Marcel Dassault (holding basée en France, appartenant à la famille Dassault) à hauteur de 64,3 %, Airbus (FR) 10,2 %, T. Rowe Price International Ltd. (E-U) 1,3 % et DNCA Finances SA (FR) 1,1 %. Les prises de participations sont françaises (GIE Rafale International à 60,0 %, Seibat à 54,0 % et Thales à 25,0 %) et indiennes (Dassault Reliance Aerospace à 49,0 %) (fig. 2 et fig. 3, pages 16 et 17).

Dans le domaine des missiles, MBDA est détenue par des actionnaires européens : Airbus (FR) pour 37,5 %, BAE Systems (R-U) pour 37,5 %, Leonardo (IT) 25,0 %.

Dans le domaine des équipements aéronautiques et militaires, Safran est détenue à hauteur de 11,2 % par l'État français, 5,7 % par ses salariés, 5,3 % par Capital Research & Management Co. (World Investors) (E.-U.) et 5,2 % par TCI Fund Management Ltd. (R-U). Safran détient des participations dans des sociétés françaises (ArianeGroup, CFM International, Lynred, Roxel), allemande (EuroProp International) et américaines (Initium Aerospace et Optics 1 Inc.).

Dans le domaine des équipements et systèmes de défense ainsi que dans le spatial, la société Thales est détenue à 26,1 % par l'État français, 25,2 % par Dassault Aviation SA, 3,0 % par ses salariés et 1,6 % par The Vanguard Group Inc. (E-U). La société détient de nombreuses participations en France (Thales Alenia Space, Athea, Lynred, TRS AMDC2, Naval Group), en Allemagne (Diehl Aerospace), en Italie (Elettronica, Telespazio) et au Royaume-Uni (UAV Tactical Systems).

Dans le domaine de l'armement terrestre, KMW+Nexter Defense Systems (KNDS) est détenue à parts égales par GIAT Industries (État français) et Wegmann & Co. GmbH, holding familiale (ex-KMW). L'entreprise détient des participations en France (CTA International, TNS-MARS), en Allemagne (Projekt System & Management, ARTEC) et en Estonie (Milrem Robotics).

Dans le domaine naval, l'entreprise Naval Group est détenue à 62,2 % par l'État français, 35,0 % par Thales, 1,8 % par FCPE Actionnariat Naval Group et 0,9 % en auto-contrôle. L'entreprise détient de nombreuses participations dans des entreprises françaises (SIREHNA, Kership, TechnicAtome, Defense Environnement Services, les chantiers de l'Atlantique), italienne (Naviris), brésilienne (Itaguaí Construções Navais), malaisienne (Boustead DCNS Naval Corporation).

### Le contrôle des investissements étrangers en France

Depuis quelques années, la prise de participation dans certains secteurs stratégiques dont celui de la défense est de plus en plus contrôlée par les États.

Concernant la France, le contrôle des investissements étrangers en France (IEF) est assuré par la DG Trésor. Le secteur de la défense constitue le périmètre historique du contrôle IEF. L'article R. 151-3 du Code monétaire et financier prévoit la liste des activités soumises à autorisation préalable en particulier pour celles qui sont considérées comme « de nature à porter atteinte aux intérêts de la défense nationale » et les activités « de recherche, de production ou de commercialisation d'armes, de munitions, de poudres et substances explosives ». Pour ces activités, l'éligibilité est dite « par nature », c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de démontrer leur caractère essentiel pour que les investissements les concernant relèvent de la procédure de contrôle des investissements.

Depuis 2020, un investissement étranger est qualifié par l'acte de franchir, directement ou indirectement, seul ou de concert, le seuil de 10 % de détention des droits de vote d'une société de droit français dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Les investissements étrangers soumis au contrôle IEF peuvent se classer en trois catégories, selon la nature des activités de la cible française de l'investissement :

1. activités sensibles par nature (défense, sécurité, cryptologie, biens et technologies à double usage) ;
2. infrastructures, biens ou services essentiels (énergie, eau, transports, santé publique, sécurité alimentaire) ;
3. secteurs mixtes (deux secteurs précédents).

Le décret n° 2023-1293 du 28/12/2023 et l'arrêté du 28/12/2023 modifiant l'arrêté du 31/12/2019 relatif aux investissements étrangers en France (entrés en vigueur au 01/01/2024) ont élargi le champ des activités sensibles aux activités d'extraction, de transformation et de recyclage des matières premières critiques. Les succursales sont par ailleurs désormais concernées par la réglementation IEF, et non plus seulement les filiales.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- Groupe : ensemble composé d'une société mère et de filiales liées par des participations.
- Société mère : société non détenue à plus de 50 % par une autre société. C'est la « tête de groupe ».
- Filiale : entreprise détenue à plus de 50 % par une autre, dite « société mère ».
- Une participation désigne la détention en nom propre (directe) d'actions ou de parts sociales d'une autre société. Lorsque la part des droits de vote associés à ces actions dépasse 50 %, on parle de contrôle direct sur la participation.
- Holding : société ayant pour vocation de regrouper des participations dans diverses sociétés et dont la fonction est d'en assurer l'unité de direction.
- Coentreprise (en anglais *joint venture*) : forme de coopération entre groupes visant la génération de synergies pouvant être matérialisée selon diverses modalités notamment par des participations réciproques ou filiale commune.

## CHAMP

Principaux maîtres d'œuvre industriels français de la défense (en chiffre d'affaires).

## SOURCE

Orbis Database, Bureau van Dijk – A Moody's Analytics Company.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Direction générale de l'Armement, *Calepin des entreprises internationales de défense*, édition 2024.
- Direction générale du Trésor, *Rapport annuel d'activité 2022 de la direction générale du Trésor relatif au contrôle des investissements étrangers en France (IEF)*.
- Fiott D., Maulny J.-P., *What scope for EU-US Defence Industrial Cooperation in the 2020s*, Policy Paper n° 70, ARES GROUP, septembre 2021.
- Mattely S., Simon E., *Pour une stratégie industrielle européenne de défense*, Revue Défense Nationale, n° 832, été 2020.
- Coulomb F., *L'industrie mondiale d'armement entre compétition et coopération*, dans *Industries de la défense dans le monde*, Chapitre 3, Presses universitaires de Grenoble, Économie en +, 2017, p. 69-108.

# ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE

## LIENS CAPITALISTIQUES DES PRINCIPAUX MAÎTRES D'ŒUVRE INDUSTRIELS DE LA DÉFENSE EN FRANCE

Figure 1 : Principaux actionnaires des groupes français et européens en 2023 (en %)

GROUPE	ACTIONNAIRE 1	ACTIONNAIRE 2	ACTIONNAIRE 3	AUTRES ACTIONNAIRES
AIRBUS SE	GZBV (ÉTAT, ALLEMAGNE) : 10,9	SOGEPA (ÉTAT, FR) : 10,9	CAPITAL RESEARCH & MANAGEMENT CO. (WORLD INVESTORS) : 5,3	SEPI (ÉTAT, ESPAGNE) : 4,1 CAPITAL FLOTTANT : 68,8
ARIANEGROUP	AIRBUS SE : 50,0	SAFRAN : 50,00		
DASSAULT AVIATION	GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT (FR) : 64,3	AIRBUS SE (TRANSEUROPEEN*) : 10,2	T. ROWE PRICE INTERNATIONAL LTD. (É.-U.) : 1,3	DNCA FINANCES SA (FR) : 1,1 CAPITAL FLOTTANT : 23,1
MBDA	AIRBUS SE (FR) : 37,5	BAE SYSTEMS (R.-U.) : 37,5	LEONARDO (ITALIE) : 25,0	
SAFRAN	AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT (FR) : 11,2	FCPE SAFRAN INVESTMENT (SALARIÉS) : 5,7	CAPITAL RESEARCH & MANAGEMENT CO. : 5,3	TCI FUND MANAGEMENT LTD. (R.-U.) : 5,2 CAPITAL FLOTTANT RESTANT : 72,5
THALES	ÉTAT (FR) : 26,1	DASSAULT AVIATION SA (FR) : 25,2	SALARIÉS THALÈS : 3,0	AUTOCONTRÔLE : 1,6 CAPITAL FLOTTANT RESTANT : 44,1
KNDS	GIAT INDUSTRIES (FR) : 50,00	WEGMANN & CO GMBH (ALLEMAGNE) : 50,00		
ARQUUS	VOLVO GROUP GOVERNMENT SALES (SUÈDE) : 100,00			
NAVAL GROUP	ÉTAT (FR) : 62,2	THALÈS (FR) : 35,0	FCPE ACTIONS NAVAL GROUP (SALARIÉS) : 1,8	AUTOCONTRÔLE : 0,9

\*Transeuropéen car le contrôle capitalistique est partagé entre plusieurs pays européens.

Note de lecture : En 2023, Naval Group est détenu à 35 % par Thales.

Source : Calepin DGA, édition 2024.

Figure 2 – Principales filiales des groupes français de défense en 2023 (en %)

GROUPE	PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES	PRINCIPALES FILIALES DANS L'UE	PRINCIPALES FILIALES ÉTRANGÈRES
AIRBUS SE	AIRBUS COMMERCIAL AIRCRAFT : 100,0	AIRBUS DEFENSE AND SPACE (ALLEMAGNE) : 100,0	
	AIRBUS HELICOPTERS : 100,0	AIRBUS DEFENSE AND SPACE (ESPAGNE) : 100,0	
	NHINDUSTRIES : 62,5		
	AIRBUS ATLANTIC : 100,0		
DASSAULT AVIATION	RAFALE INTERNATIONAL : 60,0		DASSAULT FALCON JET (É.-U.) : 100,0
	SOGITEC INDUSTRIES : 100,0		DASSAULT AV. BUSINESS SERVICES (SUISSE) : 100,0
	SECBAT : 54,0		
MBDA	MATRA ÉLECTRONIQUE : 100,0	BAYERN-CHEMIE GMBH (ALLEMAGNE) : 100,0	MBDA INC (É.-U.) : 100,0
	GDI SIMULATION : 100,0	TDW GMBH (ALLEMAGNE) : 100,0	MBDA UK LIMITED (R.-U.) : 100,0
	EUROSAM : 66,7	TAURUS SYSTEMS GMBH (ALLEMAGNE) : 66,7	MBDA INTERNATIONAL LIMITED : 100,0
		MBDA FRANCE : 100,0	
		MBDA ESPANA SL : 100,0	
		MBDA DEUTSCHLAND GMBH : 100,0	
SAFRAN	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE : 100,0	ROBONIC LTD OY (FINLANDE) : 100,0	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, AVIONICS (É.-U.) : 100,0
	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE ACTUATION : 100,0	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE GERMANY GMBH (ALLEMAGNE) : 100,0	SAFRAN VECTRONIX AG (SUISSE) : 100,0
	SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE COCKPIT SOLUTIONS : 100,0		
	SAFRAN REOSC : 100,0		
THALES	THALES ALENIA SPACE : 66,7	THALES DEFENSE & SECURITY SYSTEMS GMBH (ALLEMAGNE) : 100,0	THALES DEFENSE & SECURITY INC. (É.-U.) : 100,0
KNDS	NEXTER SYSTEMS : 100,0	KRAUSS-MAFFEI WEGMANN (ALLEMAGNE) : 100,0	NEXTER SYSTEMS INDIA PVT.LTD (INDE) : 100,0
NAVAL GROUP	NAVAL ENERGIES : 100,0	NAVAL GROUP BELGIUM : 100,0	NAVAL GROUP ARABIE SAOUDITE : 90,0
	SIREHNA : 100,0	NAVAL GROUP NEDERLAND B.V (PAYS-BAS) : 100,0	NAVAL GROUP BR SISTEMAS DE DEFESA LTDA (BRÉSIL) : 100,0
	MO PORTE-AVIONS : 65,0		NAVAL GROUP MALAYSIA SDN.BHD (MALAISIE) : 100,0
			NAVAL GROUP INDIA PRIVATE LIMITED : 100,0
			ALEXANDRIA NAVAL FOR MAINTENANCE AND INDUSTRY (ÉGYPTE) : 100,0
			NAVAL GROUP TECHNOLOGIES CANADA INC (CANADA) : 100,0
			NAVAL GROUP AUSTRALIA PTY LIMITED (AUSTRALIE) : 100,0
			DCNS ZAMIL (ARABIE SAOUDITE) : 55,0
		NAVAL GROUP FAR EAST PTE.LTD. (SINGAPOUR) : 100,0	

Note : Arquus ne possède pas de filiale.

Note de lecture : En 2023 Airbus Industries détient 62,5 % de sa filiale française NHIndustries.

Source : Orbis Database, Bureau van Dijk - A Moody's Analytics Company, Calepin des entreprises internationales de défense édition 2024, DGA.

# ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE

## LIENS CAPITALISTIQUES DES PRINCIPAUX MAÎTRES D'ŒUVRE INDUSTRIELS DE LA DÉFENSE EN FRANCE

Figure 3 – Principales participations et joint ventures de défense des grands groupes français de défense en 2023 (en %)

GROUPE	PRINCIPALES PARTICIPATIONS ET JOINT VENTURES FRANÇAISES	PRINCIPALES PARTICIPATIONS ET JOINT VENTURES DANS L'UE27	PRINCIPALES PARTICIPATIONS ET JOINT VENTURES ÉTRANGÈRES
AIRBUS SE	ARIANEGROUP : 50,0	EUROFIGHTER JAGDFLUGZEUG GMBH (ALLEMAGNE) : 46,0	AIRTANKER HOLDINGS (RUSSIE) : 46,0
	ATR : 50,0	MBDA (TRANSEUROPEEN*) : 37,5	
DASSAULT AVIATION	THALES : 25,0		DASSAULT RELIANCE AEROSPACE LTD (INDE) : 49,0
MBDA	ROXEL : 50,0	PARSYS GMBH (ALLEMAGNE) : 50,0	BAYNUNA MBDA MISSILES TECHNOLOGY - LCC (ÉMIRATS ARABES UNIS) : 49,0
	HMS LASER : 50,0	RAM-SYSTEM GFMBH (ALLEMAGNE) : 50,0	L&T MBDA MISSILE SYSTEMS (INDE) : 49,0
	PYROMETAL SYSTEMS : 25,0	MBDA BV : 50,0	KALRAY INC (É.-U.) : 100,0
	ODAS : 10,0	EUROMEADS AIR DEFENCE SYSTEMS BETEILIGUNGS GMBH (ALLEMAGNE) : 33,3	KALRAY JAPAN KK (JAPON) : 100,0
	DELFOX : 11,1	EUROMEADS AIR DEFENCE SYSTEMS GMBH (ALLEMAGNE) : 33,3	
		G.I.E EUROSAM (ITALIE) : 33,3	
	INMIZE SISTEMAS SL (ESPAGNE) : 40,0		
SAFRAN	ARIANEGROUP : 50,0	EUROPROP INTERNATIONAL GMBH (ALLEMAGNE) : 28,0	INITIUM AEROSPACE (É.-U.) : 50,0
	LYNRED : 50,0		OPTICS 1 INC. (É.-U.) : 50,0
	ROXEL : 50,0		
	AUBERT & DUVAL : 33,3		
	HMS LASER : 50,0		
THALES	ALTHEA : 50,0	DIEHL AEROSPACE GMBH (ALLEMAGNE) : 49,0	UAV TACTICAL SYSTEMS (R.-U.) : 49,0
	LYNRED : 50,0	ELETTRONICA S.P.A (ITALIE) : 33,3	
	TRS AMDC2 : 50,0	TELESPAZIO S.P.A (ITALIE) : 33,3	
	NAVAL GROUP : 35,0		
KNDS	CTA INTERNATIONAL : 50,0	PROJEKT SYSTEMS & MANAGEMENT GMBH (ALLEMAGNE) : 50,0	
	TNS MARS : 37,5	ARTEC GMBH (ALLEMAGNE) : 36,0	
		MILREM ROBOTICS (ESTONIE) : 24,9	
ARQUUS	SOFEMA : 4,0		
	ODAS : 2,0		
NAVAL GROUP	KERSHIP : 45,0	NAVIRIS (ITALIE) : 50,0	ITAGUAÍ CONSTRUÇÕES NAVAIS SA (BRÉSIL) : 41,0
	TECHNICATOME : 20,3		BOUSTEAD DCNS NAVAIS CORPORATION SDN BHD (MALAISIE) : 40,0
	DEFENSE ENVIRONNEMENT SERVICES : 49,0		
	LES CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE : 11,7		

\*Transeuropéen car le contrôle capitalistique est partagé entre plusieurs pays européens.

**Note de lecture** : En 2023, Dassault Aviation détient 49,0 % de sa joint venture indienne Dassault Reliance Aerospace Ltd.

**Source** : Orbis Database, Bureau van Dijk - A Moody's Analytics Company, Calepin des entreprises internationales de défense édition 2024, DGA.

# ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE

## LES PAIEMENTS DIRECTS DU MINISTÈRE DES ARMÉES À SES ENTREPRISES FOURNISSEURS

Le ministère des Armées a dépensé 25,6 Md€ dans l'achat de biens et de services en 2022, soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 2021. 81,9 % de ces dépenses, soit 21 Md€, sont versés directement à des fournisseurs résidant en France (fig. 1), les 4,6 Md€ restants étant versés aux entreprises non résidentes, aux structures de coopération internationale ainsi qu'à des centrales d'achat (Union des groupements d'achats publics, etc.) résidant en France dont l'Économat des Armées.

Sur les 24 600 fournisseurs recensés, 94,9 % sont des entreprises résidentes, la moitié d'entre elles étant des micro-entreprises et 37,6 % des petites et moyennes entreprises (PME) (fig. 2). Même si le nombre de PME résidentes a diminué de 3,9 % par rapport à 2021, la somme des paiements qui leur est attribuée est stable (-0,1 %).

Le ministère des Armées exécute ses dépenses au travers des programmes budgétaires qui appartiennent à des missions ministérielles (Mission Défense) ou interministérielles (Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation). En 2022, 84,9 % des dépenses versées aux entreprises résidentes, hors dépenses de personnels, sont répartis entre les programmes « Équipement des forces » (46,0 %) et « Préparation et emploi des forces » (38,9 %), soit un montant de 17,8 Md€ (fig. 3).

Le secteur industriel est le premier fournisseur du ministère en 2022 : celui-ci a versé 12 Md€ à des entreprises résidentes industrielles, dont 79 % à des grandes entreprises. À l'inverse, plus de la moitié (51,0 %) du montant de 1 Md€ versé au secteur des « activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien » l'est à des PME et micro-entreprises (fig. 4).

Figure 1 – Évolution du montant des paiements du ministère des Armées par type de fournisseur entre 2021 et 2022 (en M€)

	2021	2022	Évolution (%)
<b>Entreprises privées résidentes</b>	<b>16 922</b>	<b>17 499</b>	<b>3,4</b>
Dont Micro-entreprises	343	354	3,3
Dont PME (hors micro-entreprises)	1 834	1 833	-0,1
Dont ETI	3 396	3 752	10,5
Dont Grandes entreprises	11 327	11 497	1,5
<b>Entreprises publiques résidentes</b>	<b>3 088</b>	<b>3 473</b>	<b>12,5</b>
<b>Ensemble des entreprises résidentes</b>	<b>20 010</b>	<b>20 972</b>	<b>4,8</b>
<b>Ensemble des entreprises non résidentes</b>	<b>3 763</b>	<b>4 627</b>	<b>22,9</b>

**Note :** La catégorie de certaines entreprises n'est pas identifiée.

**Note de lecture :** En 2022, les paiements du ministère des Armées aux entreprises privées résidentes en France s'élèvent à 17,5 milliards d'euros.

**Champ :** Paiements directs effectués au titre d'achats de biens et de services.

**Source :** Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD), OED.

Figure 2 – Évolution du nombre de fournisseurs du ministère des Armées entre 2021 et 2022

	2021	2022	Évolution (%)
<b>Entreprises privées résidentes</b>	<b>23 774</b>	<b>23 323</b>	<b>-1,9</b>
Dont Micro-entreprises	10 902	10 704	-1,8
Dont PME (hors micro-entreprises)	9 158	8 799	-3,9
Dont ETI	2 240	2 203	-1,7
Dont Grandes entreprises	256	250	-2,3
<b>Entreprises publiques résidentes</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>0,0</b>
<b>Ensemble des entreprises résidentes</b>	<b>23 823</b>	<b>23 372</b>	<b>-1,9</b>
<b>Ensemble des entreprises non résidentes</b>	<b>919</b>	<b>1 251</b>	<b>36,1</b>

**Note :** La catégorie de certaines entreprises n'est pas identifiée.

**Note de lecture :** En 2022, le nombre de fournisseurs privés résidents du ministère des Armées a diminué de 1,9 % par rapport à 2021.

**Champ :** Paiements directs effectués au titre d'achats de biens et de services.

**Source :** Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD), OED.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Cet article traite des paiements directs, toutes taxes comprises (TTC), effectués au titre des achats de biens et de services au travers de l'exploitation des demandes de paiement de Chorus, le système d'information supportant la réalisation des dépenses de l'État. Les demandes de paiement prises en compte correspondent à la transmission de l'ordre de paiement après enregistrement de la facture émise par le fournisseur. L'administration n'a pas, en général, connaissance des montants parvenant aux bénéficiaires indirects (sous-traitants payés par les fournisseurs eux-mêmes).

## CHAMP

Le périmètre pris en compte dans les achats des biens et de services comprend les programmes budgétaires pilotés par le ministère des Armées et les programmes non pilotés par le ministère des Armées mais dont un de ses services a ordonné la dépense (ce sont les dépenses mutualisées entre ministères). Les dépenses de personnel ne font pas partie du champ retenu. Ne sont pas retenus non plus : les paiements internes au ministère des Armées, les impôts et taxes non intégrés au prix TTC des produits et adressés directement à un service collecteur d'impôt, les transferts et les subventions.

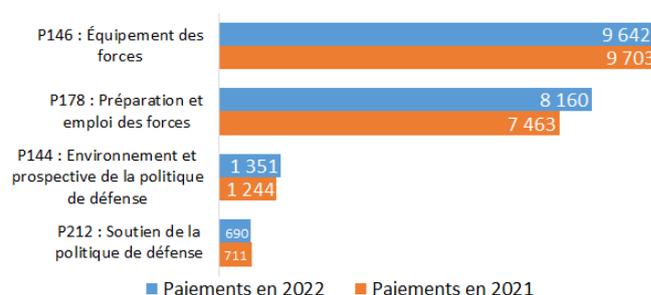
## SOURCE

Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense – REFD, 2022, Observatoire économique de la Défense.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Pham A., *Le ministère des Armées a versé 25,6 milliards d'euros à ses fournisseurs en 2022*, EcoDef Statistiques n° 243, avril 2024.
- OED, *Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD)*, Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques 2020, avril 2021.

Figure 3 – Paiements directs aux entreprises résidentes en France par programme de la mission « Défense » en 2021 et 2022 (en M€)

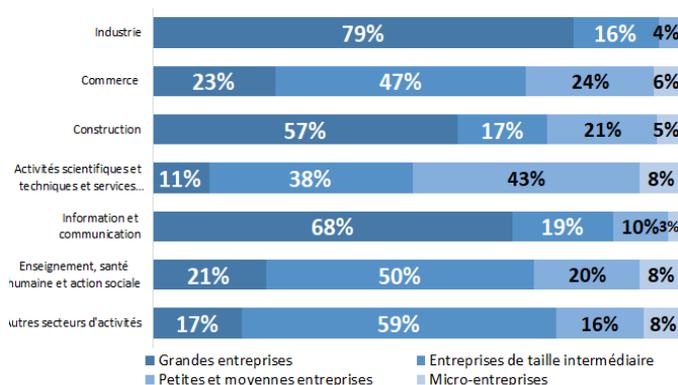


**Note de lecture** : En 2022, les paiements aux entreprises résidant en France du programme 146 ont été de 9,6 Md€.

**Champ** : Paiements directs effectués au titre d'achats de biens et de services auprès des entreprises résidentes (y compris entreprises publiques).

**Source** : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD), OED.

Figure 4 – Répartition par secteur et catégorie des paiements du ministère des Armées aux entreprises résidentes en France en 2022



**Note de lecture** : En 2022, 43 % des dépenses pour les activités scientifiques et techniques sont faites à des petites et moyennes entreprises.

**Champ** : Paiements directs effectués au titre d'achats de biens et de services auprès des entreprises résidentes (hors entreprises publiques).

**Source** : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD), OED.

# ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE

## LE COMMERCE INTERNATIONAL DES MATÉRIELS DE GUERRE EN 2022

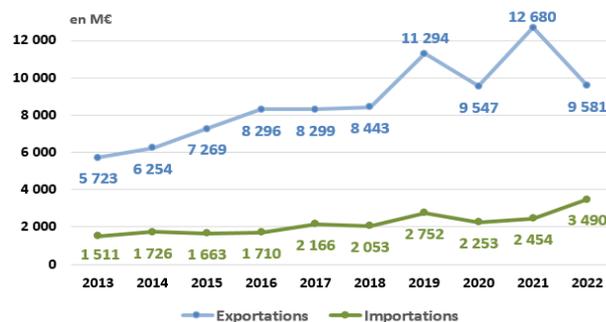
Pour la France, au cours de l'année 2022, les échanges de matériels de guerre et produits liés ont enregistré un excédent commercial de 6,1 Md€, en retrait de 4,1 Md€ par rapport à 2021 (fig. 1 et fig. 2).

La baisse de l'excédent commercial est très marquée pour l'Asie, où il a été divisé par deux, en raison de l'achèvement du contrat indien de 2016 portant sur la vente de 36 Rafale. La zone du Proche et Moyen-Orient devient le premier client international de la BITD française avec 36 % de l'excédent commercial des matériels de guerre. En raison d'une croissance des importations de composants de matériels de guerre par les grands groupes français, dont la dimension européenne est structurante, le solde commercial avec l'Union européenne est divisé par trois, pour tomber à une part de 7 % de l'excédent total (fig. 2).

Les avions (« avions, hélicoptères, drones et leurs parties ») sont les produits les plus vendus et achetés par la France (37 % des exportations et 47 % des importations). Ces produits, avec les systèmes de propulsion, dont les moteurs d'avions et d'hélicoptères, et les appareils de détection, comme les radars, représentent 70 % de l'excédent commercial des matériels de guerre (fig. 3).

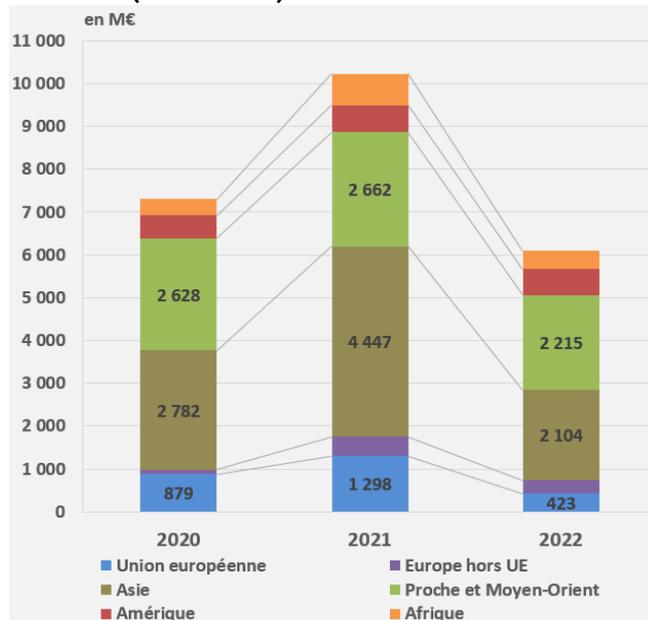
La grande majorité des entreprises sous contrôle français exportatrices ou importatrices de matériel de guerre et produits liés sont des PME, y compris des microentreprises (75 % des 653 entreprises exportatrices et 79 % des 697 entreprises importatrices). En revanche, les grandes entreprises représentent 83 % du montant total des exportations de matériels de guerre des entreprises sous contrôle français. Leurs importations représentent 71 % du montant total (fig. 4).

Figure 1 – Solde commercial de la France des matériels de guerre et produits liés (2013-2022)



Champ : Échanges CAF/FAB.  
Source : DGDDI, traitements OED.

Figure 2 – Excédents commerciaux de la France par zone géographique des matériels de guerre et produits liés (2020-2022)



Champ : Échanges CAF/FAB.  
Source : DGDDI, traitements OED.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- Les importations sont ici comptabilisées CAF (coût, assurance, fret), incluant le coût du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière française, y compris en territoire de transit. Les exportations sont comptabilisées FAB (franco à bord) à la sortie du territoire français sans les coûts en territoire de transit.
- Entreprise : la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de productions de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Concrètement, l'entreprise est une unité légale (entrepreneur individuel ou société) indépendante, un groupe de sociétés ou une branche autonome d'un groupe.
- Matériels de guerre et produits liés : équipements militaires et produits concourant à la production et à l'utilisation de ces équipements.

## CHAMP

Livraisons de matériels de guerre et produits liés déclarées à la douane à l'export et à l'import. Elles n'incluent pas les cessions gratuites de matériels, dont celles à l'Ukraine. Les matériels de guerre et produits liés sont identifiés à l'aide de nomenclatures spécifiques des douanes.

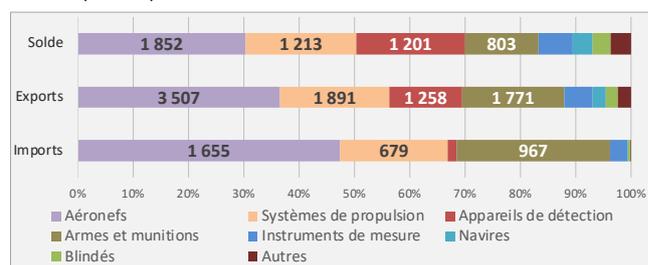
## SOURCES

Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), Département des statistiques et des études économiques.

## POUR EN SAVOIR PLUS

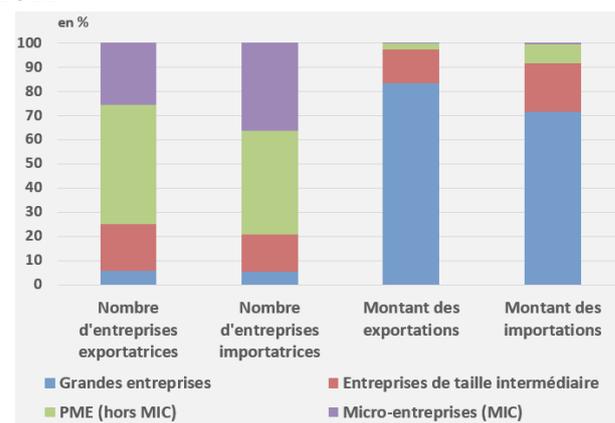
- Place D., *L'excédent commercial lié aux matériels de guerre se contracte en 2022*, EcoDef n° 240, mars 2024.
- Ministère des Armées, *Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France 2023*, juillet 2023.
- DGDDI, *Le chiffre du commerce extérieur de la France : analyse annuelle 2022*, février 2023.

Figure 3 – Échanges commerciaux par type de produit des matériels de guerre et produits liés en 2022 (en M€)



Champ : Échanges CAF/FAB.  
Source : DGDDI, traitements OED.

Figure 4 – Caractéristiques des entreprises sous contrôle français participant au commerce international de matériels de guerre et produits liés en 2022



Lecture : 6 % des entreprises sous contrôle français exportant des matériels de guerre sont des grandes entreprises. Celles-ci représentent 83 % des exportations de matériels de guerre des entreprises sous contrôle français.

Champ : Entreprises sous contrôle français.  
Source : DGDDI ; Sirius, Lifi, Insee ; traitements OED.

# PERSONNELS MILITAIRES DE LA DÉFENSE

## LA SOLDE NETTE MOYENNE DES MILITAIRES DES ARMÉES

En 2022, l'effectif en équivalent temps plein de l'ensemble des militaires d'active du ministère des Armées s'élève à 208 436, en baisse de 0,9 % par rapport à 2021 (fig. 1). Leur répartition par corps est de 14,7 % d'officiers, 44,5 % de sous-officiers et 40,8 % de militaires du rang. Environ 5 000 militaires, soit 2,4 % de l'ensemble des militaires, sont affectés à l'étranger tout ou partie de l'année 2022 (fig. 2). Ces personnels sont ceux affectés dans les forces pré positionnées à l'étranger (en Afrique et ou aux Émirats arabes unis), et des personnels du réseau diplomatique affectés dans les ambassades ou des représentants des organisations internationales comme l'OTAN ou l'ONU.

En 2022, la solde nette moyenne des militaires est de 2 791 € par mois, en augmentation de 3,3 % en euros courants en un an. En parallèle, l'inflation était de 5,2 %. La hausse de la solde nette moyenne tient surtout à celle des primes et indemnités. Quant au traitement indiciaire, il a progressé de 2,4 % en raison de la revalorisation du point d'indice et du relèvement du seuil plancher du traitement minimal.

Depuis son application, la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) a permis en moyenne une augmentation de 4,6 %.

50 % des militaires gagnent au moins 2 322 € nets par mois. Un sur dix perçoit au plus 1 587 € nets par mois (1<sup>er</sup> décile), tandis qu'un sur dix gagne au moins 4 259 € nets par mois (9<sup>e</sup> décile).

Pour les militaires présents en 2021 et en 2022, la solde nette moyenne augmente entre ces deux années de 0,1 % en euros constants (fig. 3).

Figure 1 – Effectifs et soldes mensuelles moyennes brutes et nettes par corps en 2022

Corps	Effectif en EQTP en 2022	Structure des effectifs en 2022 (%)	Solde brute moyenne en 2022 (€ courants)	Solde nette moyenne en 2022 (€ courants)	Évolution 2021-2022 de la solde nette moyenne (%)
Officiers	30 652	14,7	6 106	5 123	3,7
Sous-officiers	92 743	44,5	3 252	2 696	2,7
Militaires du rang	85 041	40,8	2 510	2 054	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>208 436</b>	<b>100</b>	<b>3 369</b>	<b>2 791</b>	<b>3,3</b>
Officiers	28 583	14,0	5 697	4 755	3,8
Sous-officiers	90 451	44,4	3 159	2 613	2,7
Militaires du rang	84 470	41,5	2 497	2 042	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>203 503</b>	<b>100</b>	<b>3 240</b>	<b>2 677</b>	<b>3,4</b>

**Note de lecture** : En 2022 la solde nette moyenne en euros courants pour l'ensemble des militaires est de 2 791 €.

**Champ** : Militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires).  
**Source** : RAE 2021 et 2022.

Figure 2 – Effectifs et solde nette moyenne des militaires affectés à l'étranger en 2022

Corps	Effectifs	Part des effectifs (%)	Solde nette moyenne en 2022 (€ courants)	Évolution de la solde nette moyenne entre 2021 et 2022 (%)	
				(€ courants)	(€ constants)*
Officiers	2 069	6,7	10 196	2,3	-2,8
Sous-officiers	2 292	2,5	5 996	1,8	-3,2
Militaires du rang	572	0,7	3 838	3,0	-2,1
<b>Ensemble</b>	<b>4 933</b>	<b>2,4</b>	<b>7 508</b>	<b>1,9</b>	<b>-3,1</b>

\* Évolution corrigée de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, pour la France, en glissement annuel.

**Note de lecture** : En 2022, la solde nette moyenne en euros courants des militaires du rang, affectés hors de France, est de 3 838 €.

**Champ** : Militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires) affectés tout ou partie de l'année à l'étranger.

**Source** : RAE 2021 et 2022.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- L'EQTP (équivalent temps plein annualisé) : compris entre 0 et 1, correspond au rapport du nombre de jours réels travaillés et rémunérés dans une année au nombre de jours correspondant à un service à temps complet sur une année. Pour 6 mois travaillés, l'EQTP est égal à 0,5. Pour rappel, le statut militaire est incompatible avec l'aménagement d'un temps partiel.
- Solde calculée en EQTP (solde en équivalent temps plein annualisé) : rémunération convertie à un temps plein annuel selon le nombre de mois de présence.
- Solde nette : la solde nette est la solde composée du traitement indiciaire complétée par les primes et indemnités auxquels sont retranchés les cotisations salariales et les prélèvements sociaux.
- Rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) : cette notion est utilisée pour évaluer l'évolution moyenne de la solde des agents présents deux années consécutives (affectés en France ou à l'étranger). Seules les personnes présentes pendant deux ans dans le même corps d'armée sont qualifiées de « personnes en place ».

## CHAMP

Personnels militaires du ministère des armées (y compris forces spéciales, pompiers de Paris et marins-pompiers de Marseille), CGA, DGA, Gendarmerie, élèves, réservistes et volontaires.

## SOURCES

Recensement des agents de l'État 2021 et 2022, OED.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Lépine F.-X., *La rémunération des personnels militaires des armées en 2022*, EcoDef Statistiques n° 238, mars 2024.
- SGA/DRH-MD, *Rapport Social Unique 2022*.

Figure 3 – Évolution de la rémunération moyenne des personnes en place entre 2021 et 2022 (en %)

	Ensemble	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang
Structure des effectifs en 2022	100	15,2	45,6	39,2
Structure des effectifs présents en 2021 et 2022	100	15,6	46,3	38,2
Proportion des effectifs présents en 2021 et 2022 par rapport aux effectifs de 2021	89,7	93,2	91,1	86,8
<b>Évolution de la RMPP brute (€ constants) *</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>
Dont contributions :				
de l'indiciaire	-0,7	-0,4	-0,9	-0,7
du complément de solde	0,0	0,0	0,0	0,1
des primes et indemnités	0,6	0,7	0,6	0,4
<b>Évolution de la RMPP nette (€ constants) *</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>
<b>Évolution de la RMPP nette (€ courants)</b>	<b>5,3</b>	<b>5,8</b>	<b>5,0</b>	<b>5,1</b>

\* Évolution corrigée de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, pour la France, en glissement annuel.

**Note de lecture** : 15,6 % des effectifs présents les deux années complètes sont des officiers.

**Champ** : Militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires) présents en 2021 et en 2022.

**Source** : RAE 2021 et 2022.

# PERSONNELS MILITAIRES DE LA DÉFENSE

## LES EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATIONS DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE

En 2022, en équivalent temps plein, le nombre de militaires de la Gendarmerie (hors élèves, volontaires et réservistes) s'établit à 83 100 (fig. 1). Cet effectif est en légère progression par rapport à 2021 (+0,6 %) : cette évolution annuelle s'explique principalement par l'augmentation du nombre de sous-officiers (+0,8 %) et le recul du nombre d'officiers (-1,5 %).

La solde nette moyenne d'un militaire de la Gendarmerie s'élève à 2 937 € en 2022, en hausse de +2,7 % en un an (fig. 2). Cette hausse est la conséquence, d'une part, de la création en 2021 de l'IMGM (l'indemnité de mobilité géographique militaire) conjuguée à la croissance de son montant et du nombre de ses bénéficiaires, et, d'autre part de la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

De plus, le plan de repyramidage des officiers de la Gendarmerie ainsi que l'évolution du contingent de la prime de qualification supérieure (PQS) des sous-officiers se traduisent par la hausse des soldes versées. La solde nette en euros courants croît en 2022 aussi bien pour les officiers (+3,8 %) que les sous-officiers (+2,6 %). Néanmoins, dans le contexte inflationniste (+5,2 %), la solde nette en euros constants est en baisse de 2,4 %.

Le plan de repyramidage conduit à une progression des soldes plus élevées pour les officiers supérieurs. Ainsi, les disparités salariales entre officiers se creusent conduisant à une augmentation du rapport inter-décile D9/D1 de +0,1 point (fig. 3). En 2022, la moitié des officiers de la Gendarmerie gagne au plus 4 335 €. Concernant les sous-officiers, ce montant est de 2 676 €. Les 10 % des officiers les mieux rémunérés perçoivent plus de 6 704 €, en hausse de 5,6 % par rapport à 2021.

En 2022, la rémunération moyenne brute des personnes en place (RMPP) augmente de 4,8 % en euros courants (fig. 4). Les primes et indemnités contribuent davantage à cette hausse que la solde indiciaire : 3 points pour les officiers et 2,6 points pour les sous-officiers contre respectivement 2,5 à 2,1 points. En tenant compte de l'inflation, la RMPP brute en euros constants reste en hausse pour les officiers (+0,3 %) alors que celle des sous-officiers baisse de 0,5 %. Cette différence tient à un rôle plus important des primes et indemnités dans la rémunération des officiers.

Figure 1 – Effectifs des militaires de la Gendarmerie par catégorie en 2021 et 2022

Corps	ETP 2022	Part des effectifs (%)	ETP 2021	Part des effectifs (%)
<b>Officiers</b>	<b>6 400</b>	<b>7,7</b>	<b>6 500</b>	<b>7,9</b>
Officiers de Gendarmerie	5 800	7,0	5 900	7,1
Off. du corps techn. et adm.	600	0,7	600	0,7
<b>Sous-officiers</b>	<b>76 700</b>	<b>92,3</b>	<b>76 100</b>	<b>92,1</b>
Sous-off. de la Gendarmerie	71 800	86,4	71 200	86,2
Sous-off. du corps de soutien techn. et adm.	4 900	5,9	4 900	5,9
<b>Ensemble</b>	<b>83 100</b>	<b>100,0</b>	<b>82 600</b>	<b>100,0</b>

**Note de lecture** : En 2022, les emplois d'officiers décomptés s'élèvent à 6 400 équivalent temps plein. Le corps correspond à la catégorie d'appartenance de la dernière période travaillée de l'année.  
**Champ** : Militaires de la Gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes.  
**Source** : RAE-G 2021 et 2022.

Figure 2 – Évolution des soldes moyennes en euros courants par catégorie des militaires de la Gendarmerie entre 2021 et 2022

	ETP en 2022	Solde brute en € courants	Évolution 2021-2022 (%)	Solde nette en € courants	Évolution 2021-2022 (%)
Officiers	6 400	5 820	+3,6	4 722	+3,8
Sous-Officiers	76 700	3 472	+2,5	2 788	+2,6
<b>Ensemble</b>	<b>83 100</b>	<b>3 653</b>	<b>+2,6</b>	<b>2 937</b>	<b>+2,7</b>

**Note de lecture** : En 2022, la solde brute des officiers de la Gendarmerie nationale est de 5 820 €.  
**Champ** : Militaires de la Gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes.  
**Source** : RAE-G 2021 et RAE-G 2022.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- L'EQTP (équivalent temps plein annualisé) : compris entre 0 et 1, correspond au rapport du nombre de jours réels travaillés et rémunérés dans une année au nombre de jours correspondant à un service à temps complet sur une année. Pour 6 mois travaillés, l'EQTP est égal à 0,5. Pour rappel, le statut militaire est incompatible avec l'aménagement d'un temps partiel.
- Solde calculée en EQTP (solde en équivalent temps plein annualisé) : solde convertie à un temps plein annuel.
- Taux d'inflation : variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (source Insee).
- Rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) : cette notion est utilisée pour évaluer l'évolution moyenne de la solde des militaires de la Gendarmerie présents deux années consécutives. Seules les personnes présentes tout au long des deux années considérées sont qualifiées de « personnes en place ».

## CHAMP

Militaires de la Gendarmerie nationale hors élèves, volontaires et réservistes, y compris gendarmes du ministère des armées (Gendarmerie de l'air, Gendarmerie de l'armement).

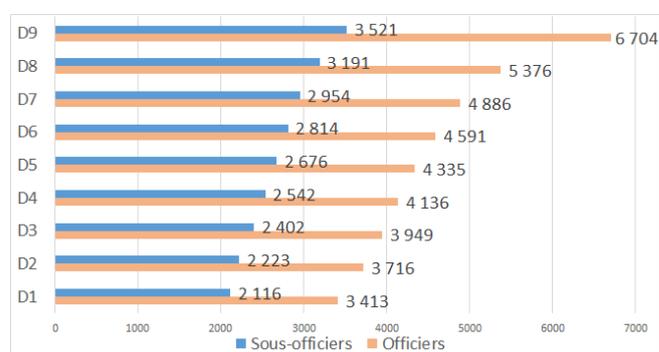
## SOURCES

Recensement des agents de l'État – personnel de la Gendarmerie (RAE-G) 2021 et 2022.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Félix B., *La rémunération des militaires de la Gendarmerie en 2022*, EcoDef Statistiques n° 239, OED, mars 2024.
- Félix B., *L'ITB-GI des militaires de la Gendarmerie est stable au quatrième trimestre 2022*, EcoDef Conjoncture n° 222, mars 2023.
- Péroumal C., *La rémunération des militaires de la Gendarmerie en 2021*, EcoDef Statistiques n° 220, OED, février 2023.

Figure 3 – Distribution par décile de la solde nette des militaires de la Gendarmerie (en €)



**Note de lecture** : Les 10 % des sous-officiers les moins bien rémunérés perçoivent moins de 2 116 € nets mensuels.

**Champ** : Militaires de la Gendarmerie hors volontaires, élèves et réservistes.

**Source** : RAE-G 2022.

Figure 4 – Évolution de la RMPP des militaires de la Gendarmerie entre 2021 et 2022 (en € courants)

	Effectifs présents-présents	Part des effectifs en 2022 (%)	RMPP brute en € courants	Évolution 2021-2022 (%)	RMPP nette en € courants	Évolution 2021-2022 (%)
Officiers	6 000	7,8	5 894	+5,5	4 781	+5,7
Sous-Officiers	70 996	92,2	3 528	+4,7	2 835	+4,8
<b>Ensemble</b>	<b>76 996</b>	<b>100,0</b>	<b>3 712</b>	<b>+4,8</b>	<b>2 986</b>	<b>+4,9</b>

**Note de lecture** : La rémunération brute moyenne des personnes en place est de 3 712 € en 2022.

**Champ** : Militaires de la Gendarmerie hors élèves, volontaires et réservistes.

**Source** : RAE-G 2021 et RAE-G 2022.

# PERSONNELS MILITAIRES DE LA DÉFENSE

## LES PENSIONS MILITAIRES DE RETRAITE DES MILITAIRES DES ARMÉES

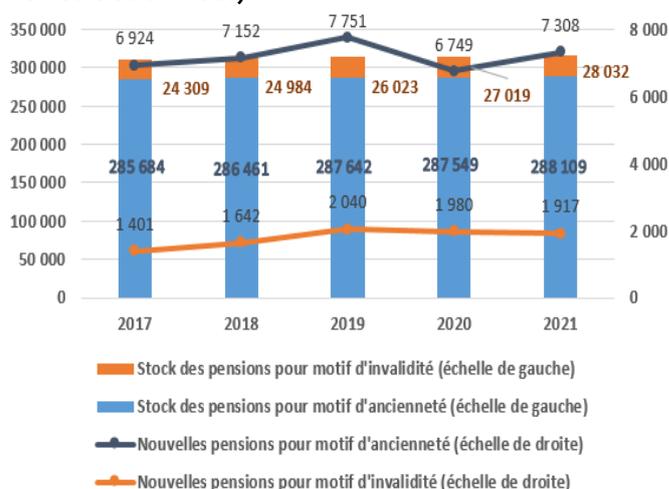
Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le stock en paiement pour les militaires des armées s'élève à 316 141 pensions militaires de droit direct, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,5 %).

Ces pensions se scindent en deux motifs distincts : 288 109 pensions sont mises en paiement pour motif d'ancienneté et 28 032 pour motif d'invalidité. En 2021, les nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct mises en paiement ont augmenté de 5,7 % par rapport à 2020 pour s'établir à 9 225 nouvelles pensions, dont 7 308 nouvelles pensions pour motif d'ancienneté et 1 917 pour motif d'invalidité (fig. 1). Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le stock des pensions militaires de retraite de droit dérivé s'établit à 120 413 pensions, soit -1,8 % par rapport à 2020. Les nouvelles pensions de droit dérivé mises en paiement en 2021 se sont élevées à 6 038 pensions, dont 91,7 % versées aux conjoints survivants.

Les limites d'âge de départ à la retraite des militaires sont fixées par la loi. En 2021, l'âge moyen des militaires nouvellement pensionnés pour motif d'ancienneté est de 47 ans et 4 mois, soit 5 mois de plus qu'en 2020 (fig. 2). En moyenne, les officiers partent à la retraite à 54 ans et 10 mois, les sous-officiers à 46 ans et 10 mois, et les militaires du rang à 42 ans et 8 mois. L'âge moyen du départ à la retraite pour motif d'invalidité est de 29 ans et 8 mois, respectivement 38 ans et 4 mois pour les officiers, 34 ans et 8 mois pour les sous-officiers, et 27 ans et 3 mois pour les militaires du rang.

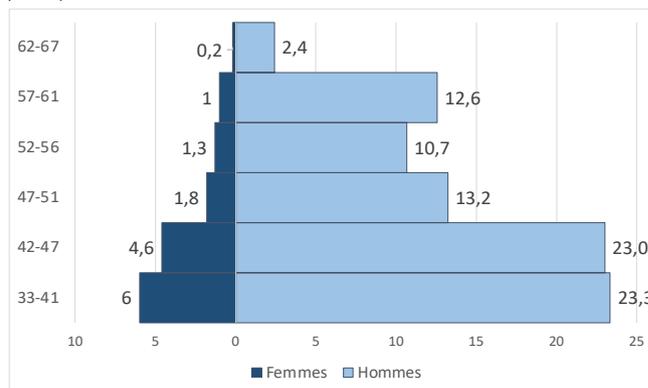
La pension militaire de retraite mensuelle brute moyenne pour motif d'ancienneté mise en paiement en 2021 est de 1 676 €, en augmentation de 1,3 % en un an. Le montant de la pension varie fortement avec le grade : il est de 3 026 € pour les anciens officiers, de 1 509 € pour les anciens sous-officiers et de 1 047 € pour les anciens militaires du rang. Le montant médian des nouvelles pensions pour motif d'ancienneté augmente de 1,1 %, passant de 1 392 € à 1 407 € (fig. 3). La pension moyenne de droit direct pour invalidité mise en paiement en 2021 s'élève à 451 €, soit +9,2 % par rapport à 2020. Le montant médian passe de 229 € à 241 € (fig. 4).

Figure 1 – Évolution du nombre de pensions militaires de droit direct entrées en paiement (militaires des armées)



**Note de lecture :** En 2021, 7 308 nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté ont été mises en paiement.  
**Champ :** Pensions militaires de retraite de droit direct, hors Gendarmerie nationale.  
**Source :** DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

Figure 2 – Âge des militaires nouvellement pensionnés en droit direct pour motif d'ancienneté en 2021 (en %)



**Note :** Il s'agit de l'âge à la jouissance initiale de la pension.  
**Note de lecture :** Les femmes ayant entre 33 et 41 ans représentent 6 % des pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté mises en paiement en 2021.  
**Champ :** nouvelles pensions de droit direct en 2021 pour motif d'ancienneté des militaires, hors Gendarmerie nationale.  
**Source :** DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- Droit direct : droits acquis par un fonctionnaire, magistrat ou militaire au titre de sa carrière.
- Droit dérivé : droits acquis suite au décès en activité ou en retraite du fonctionnaire, magistrat ou militaire. Il s'agit en général des droits indirects acquis par le conjoint survivant ou divorcé et/ou les enfants (orphelins) qui bénéficient de ce fait d'une pension de réversion.
- Pension militaire de retraite pour motif d'ancienneté ou pension de vieillesse (motif de départ pour vieillesse des PCMR) : pensions attribuées pour un motif de départ en retraite autre qu'invalidité.
- Pension militaire de retraite pour motif d'invalidité (motif de départ pour invalidité des PCMR) : pensions couvrant la perte de revenu liée à l'altération grave de l'état de santé d'une personne en activité.

## CHAMP

L'unité statistique est la pension et non le pensionné. Le champ retenu dans cet article est celui des militaires des armées, hors militaires de la Gendarmerie.

En janvier 2022, le service des retraites de l'État (SRE) a procédé à une refonte complète de la chaîne de production des bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR). Dorénavant les concepts de stocks et de flux s'appuient sur la notion de paiement. Autre changement pour les PCMR, les stocks ne sont plus extraits au 31 décembre de l'année N mais au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1. Les séries de la figure 1 ont été réropolées en conséquence et sont donc homogènes

## SOURCES

DGFIP, Service des retraites de l'État (label « Statistiques Publiques »).

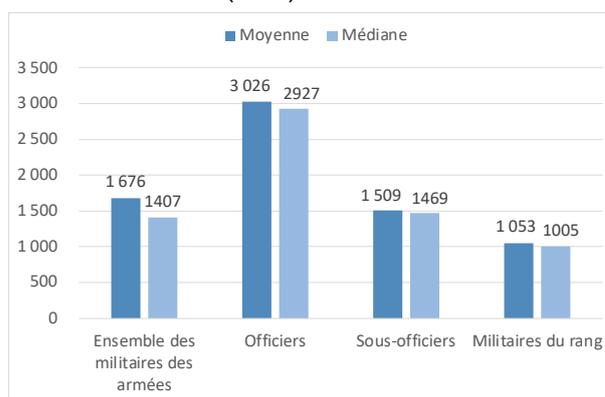
## POUR EN SAVOIR PLUS

- Wyckaert M., *Le nombre de nouvelles pensions de retraites des militaires des armées repart à la hausse en 2021*, EcoDef Statistiques n° 233, OED, novembre 2023.
- Direction des ressources humaines du ministère de la Défense, *Rapport social unique 2022 du mi-*

nistère des Armées, Ministère des Armées, Secrétariat général pour l'administration, juillet 2022.

- Haut Comité à l'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM), *Les pensions militaires de retraite : Finalités, état des lieux, enjeux d'une réforme*, 14<sup>e</sup> rapport thématique, juin 2020.

**Figure 3 – Montants mensuels des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté des militaires des armées mise en paiement en 2021 (en €)**

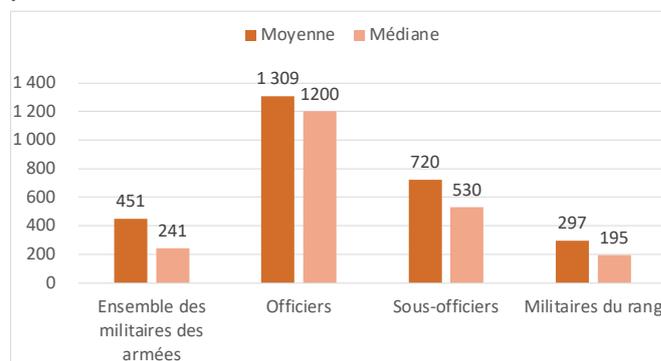


**Note de lecture** : En 2021, le montant moyen mensuel brut des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté mises en paiement est de 1 676 €.

**Champ** : Pensions militaires de retraite de droit direct, hors Gendarmerie nationale.

**Source** : DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

**Figure 4 – Montants mensuels des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'invalidité des militaires des armées mises en paiement en 2021 (en €)**



**Note de lecture** : En 2021, le montant moyen mensuel brut des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'invalidité mises en paiement est de 451 €.

**Champ** : Pensions militaires de retraite de droit direct, hors Gendarmerie nationale.

**Source** : DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

# PERSONNELS MILITAIRES DE LA DÉFENSE

## LES PENSIONS MILITAIRES DE RETRAITE DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE

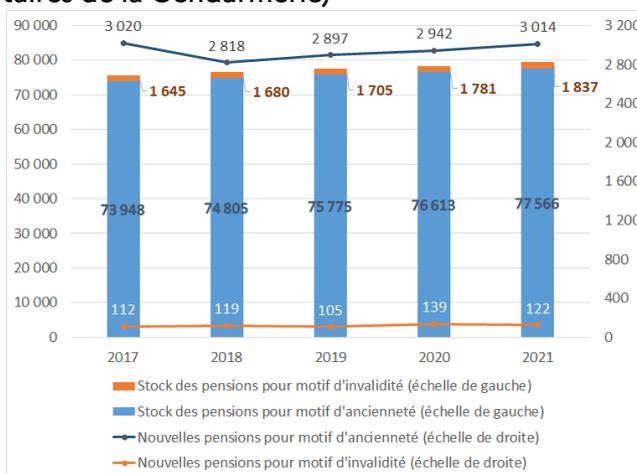
Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le stock en paiement pour les militaires de la Gendarmerie s'élève à 79 403 pensions militaires de retraite de droit direct, soit +1,3 % en un an. Ces pensions se scindent en deux motifs distincts : 77 566 pensions sont mises en paiement pour motif d'ancienneté et 1 837 pour motif d'invalidité. En 2021, le nombre de nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct mises en paiement ont augmenté de 1,8 % par rapport à 2020 pour s'établir à 3 136 nouvelles pensions, dont 3 014 nouvelles pensions pour motif d'ancienneté et 122 pour motif d'invalidité (fig. 1).

Les limites d'âge de départ à la retraite des militaires, y compris de la Gendarmerie, sont fixées par la loi. En 2021, l'âge moyen des militaires de la Gendarmerie nouvellement pensionnés pour motif d'ancienneté est de 53 ans et 3 mois, en très légère baisse par rapport à 2020 (2 mois de moins) (fig. 2). Les militaires de la Gendarmerie partent à la retraite en moyenne à 57 ans et 6 mois pour les officiers et à 52 ans et 10 mois pour les sous-officiers. L'âge moyen du départ à la retraite pour motif d'invalidité est de 44 ans et 4 mois.

La pension militaire de retraite mensuelle brute moyenne de droit direct pour motif d'ancienneté mise en paiement en 2021 pour les anciens militaires de la Gendarmerie est de 2 332 €, soit un montant équivalent à celui des mises en paiement de 2020 (-0,9 %). Le montant moyen de la pension varie avec le grade : il est de 3 438 € pour les officiers et de 2 207 € pour les sous-officiers. Le montant médian des nouvelles pensions pour motif d'ancienneté s'élève à 2 422 €. La pension militaire de retraite moyenne de droit direct pour invalidité mise en paiement en 2021 s'élève à 1 425 € (fig. 3).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le stock des pensions militaires de retraite de droit dérivé s'établit à 30 625 pensions, soit -1,6 % par rapport à 2020, dont une grande majorité de réversion au conjoint survivant suite à décès en retraite. Le nombre de nouvelles pensions militaires de retraite de droit dérivé mises en paiement en 2021 se sont élevées à 1 560 pensions, dont 1 456 pour ayants droit conjoints survivants et 104 pour les ayants droit orphelins (âgés de moins de 21 ans ou invalides). Le montant de la pension mensuelle de réversion est de 1 049 € pour les premiers et 346 € pour les seconds (fig. 4).

Figure 1 – Évolution du nombre de pensions militaires de droit direct entrées en paiement (militaires de la Gendarmerie)

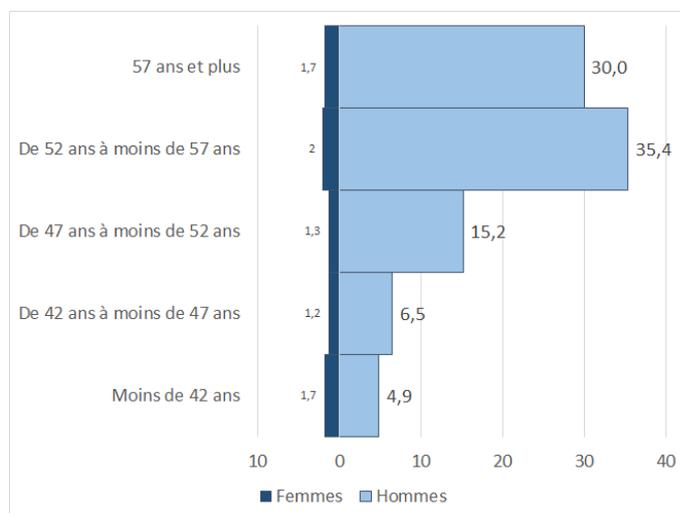


**Note de lecture** : En 2021, 3 014 nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté ont été mises en paiement au profit d'anciens militaires de la Gendarmerie.

**Champ** : Pensions militaires de retraite de droit direct de la Gendarmerie nationale.

**Source** : DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

Figure 2 – Âge des militaires de la Gendarmerie nouvellement pensionnés en droit direct pour motif d'ancienneté en 2021 (en %)



**Note** : Il s'agit de l'âge à la jouissance initiale de la pension.

**Note de lecture** : Les femmes militaires de la Gendarmerie de moins de 42 ans représentent 1,7 % des pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté mises en paiement en 2021.

**Champ** : Nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct en 2021 pour motif d'ancienneté de la Gendarmerie nationale.

**Source** : DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- Droit direct : droits acquis par un fonctionnaire, magistrat ou militaire au titre de sa carrière.
- Droit dérivé : droits acquis suite au décès en activité ou en retraite du fonctionnaire, magistrat ou militaire. Il s'agit en général des droits indirects acquis par le conjoint survivant ou divorcé et/ou les enfants (orphelins) qui bénéficient de ce fait d'une pension de réversion.
- Pension militaire de retraite pour motif d'ancienneté ou pension de vieillesse (motif de départ pour vieillesse des PCMR) : pensions attribuées pour un motif de départ en retraite autre qu'invalidité.
- Pension militaire de retraite pour motif d'invalidité (motif de départ pour invalidité des PCMR) : pensions couvrant la perte de revenu liée à l'altération grave de l'état de santé d'une personne en activité.

## CHAMP

L'unité statistique est la pension militaire de retraite et non le pensionné. Le champ retenu dans cet article est celui des militaires de la Gendarmerie.

En janvier 2022, le service des retraites de l'État (SRE) a procédé à une refonte complète de la chaîne de production des bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR). Dorénavant les concepts de stocks et de flux s'appuient sur la notion de paiement. Autre changement pour les PCMR, les stocks ne sont plus extraits au 31 décembre de l'année N mais au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1. Les séries de la figure 1 ont été rétropolées en conséquence et sont donc homogènes

## SOURCES

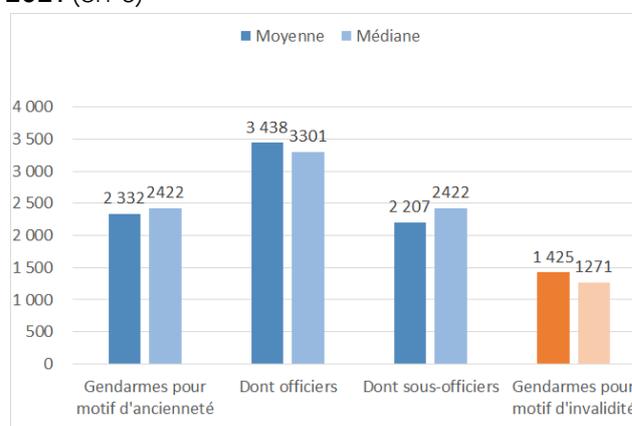
DGFIP, Service des retraites de l'État (label « Statistiques Publiques »)

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Wyckaert M., Le nombre de nouvelles pensions de retraites des militaires de la Gendarmerie augmente légèrement en 2021, EcoDef Statistiques n° 232, OED, novembre 2023.

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), *Les retraités et les retraites*, Ministère des Solidarités et de la Santé, mai 2022.
- Haut Comité à l'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM), *Les pensions militaires de retraite : Finalités, état des lieux, enjeux d'une réforme*, 14<sup>e</sup> rapport thématique, juin 2020.

**Figure 3 – Montants mensuels des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct des militaires de la Gendarmerie mises en paiement en 2021 (en €)**

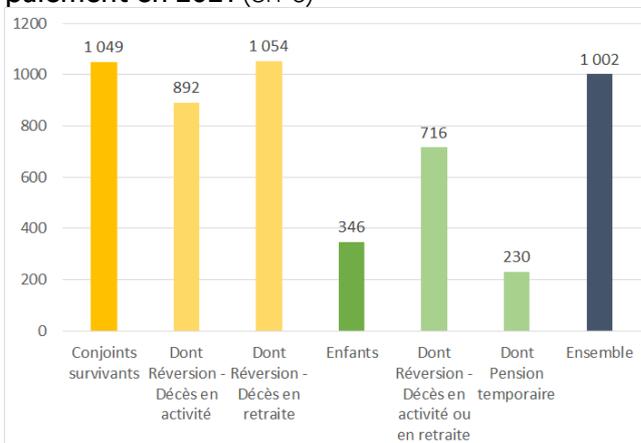


**Note de lecture :** Le montant des pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté des officiers mises en paiement en 2021 est de 3 438 €.

**Champ :** Nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté de la Gendarmerie nationale.

**Source :** DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

**Figure 4 – Montant mensuel moyen des nouvelles pensions militaires de retraite de droit dérivé des militaires de la Gendarmerie décédés mises en paiement en 2021 (en €)**



**Note de lecture :** Le montant mensuel moyen brut des nouvelles pensions militaires de retraite de droit dérivé mises en paiement en 2021 pour les ayants droit des anciens gendarmes est de 1 002 €.

**Champ :** Pensions militaires de retraite de droit dérivé de la Gendarmerie nationale.

**Source :** DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

# MÉMOIRE

## LE TOURISME DE MÉMOIRE

En 2022, les lieux de mémoire des conflits contemporains ont enregistré 11,4 millions d'entrées, soit une augmentation de 87 % par rapport à 2021 (fig. 1). Cette hausse fait suite à la levée des mesures de restrictions sanitaires qui avaient provoqué une forte baisse de la fréquentation en 2020 et 2021. Cependant, les niveaux observés en 2018 ou 2019 ne sont pas atteints. C'est en Normandie que la fréquentation des lieux de mémoire est la plus importante avec 5 millions d'entrées enregistrées (fig. 2).

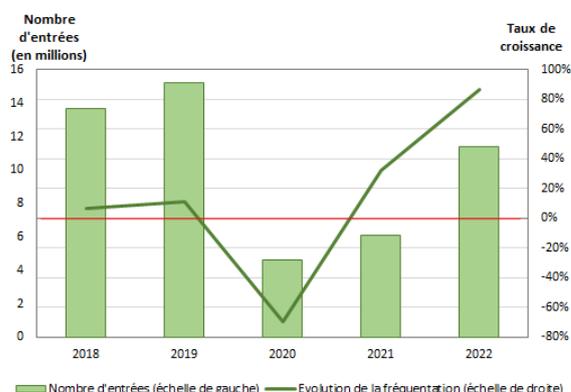
Une saisonnalité importante de la fréquentation des lieux de mémoire est constatée. La période estivale constitue la période la plus propice à la fréquentation des lieux de mémoire en concentrant 41 % du total annuel du nombre de visiteurs (fig. 3). À l'inverse, avec 10 % du total, le 1<sup>er</sup> trimestre est la période de l'année qui concentre le moins d'entrées.

La fin des restrictions sanitaires, notamment dans le domaine scolaire, a permis l'augmentation des visites de ce public. Ainsi, 546 000 entrées de scolaires ont été recensées en 2022, soit trois fois le nombre enregistré en 2021.

La levée des restrictions concernant aussi les voyageurs internationaux, le nombre de visites des lieux de mémoire par des touristes résidant à l'étranger a triplé, passant de 0,9 million à 2,7 millions. Les entrées de résidents étrangers représentent près d'un quart des entrées totales (24 %) et correspond au niveau pré-covid. Parmi ce public, les Allemands sont les plus nombreux (17 % de l'ensemble des visiteurs étrangers) (fig. 4).

Répartis sur l'ensemble du territoire, les quatre musées à statut d'établissement public sous tutelle du ministère des Armées<sup>1</sup> ont rassemblé 1,7 million d'entrées ; les musées d'armes et les hauts lieux de la mémoire nationale<sup>2</sup> ont totalisé respectivement 0,2 million et 0,7 million d'entrées.

Figure 1 – Évolution de la fréquentation des lieux de mémoire entre 2018 et 2022



**Note de lecture :** En 2022, les lieux de mémoire ont enregistré une fréquentation totale de 11,4 millions d'entrées avec un taux de croissance entre 2021 et 2022 de 87 %.

**Champ :** Lieux de mémoire de conflits contemporains de France métropolitaine.

**Source :** Enquête de fréquentation des lieux de mémoire (EFLM) 2023, OED.

Figure 2 – Fréquentation totale des lieux de mémoire par région en 2022

Région	Fréquentation 2022 (en milliers)	Taux de croissance entre 2021 et 2022 (en %)
Normandie	5 144	77
Île-de-France	1 853	135
Grand Est	1 593	76
Hauts-de-France	1 083	145
Auvergne-Rhône-Alpes	344	74
Bourgogne-Franche-Comté	305	86
Nouvelle-Aquitaine	294	47
Bretagne	282	60
Provence-Alpes-Côte d'Azur	184	79
Pays de la Loire	183	36
Occitanie	138	122
Centre-Val de Loire	37	93

**Champ :** Lieux de mémoire de conflits contemporains de France métropolitaine.

**Source :** Enquête de fréquentation des lieux de mémoire (EFLM) 2023, OED.

<sup>1</sup> Musée de l'Armée, musée de l'Ordre de la Libération, musée de l'Air et de l'Espace et musée national de la Marine.

<sup>2</sup> Sauf le mémorial des guerres d'Indochine, le mémorial de la guerre d'Algérie et le monument aux Morts pour la France en opérations extérieures qui ne disposent pas d'un système comptable de leur fréquentation du fait de leurs caractéristiques.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Conflits contemporains : par convention, les conflits contemporains débutent avec la guerre de 1870-1871. La période historique des conflits concernés couvre la guerre franco-allemande de 1870-1871, les deux guerres mondiales, les guerres de décolonisation, d'Indochine et d'Afrique du Nord et les opérations extérieures depuis 1963. Les lieux de mémoire de ces conflits peuvent être des musées, des mémoriaux, des centres d'interprétation<sup>1</sup>, des champs de bataille, des nécropoles, des carrés militaires, des monuments aux morts ou d'autres ouvrages mémoriels.

## CHAMP

413 lieux de mémoire des conflits contemporains de France métropolitaine

## SOURCES

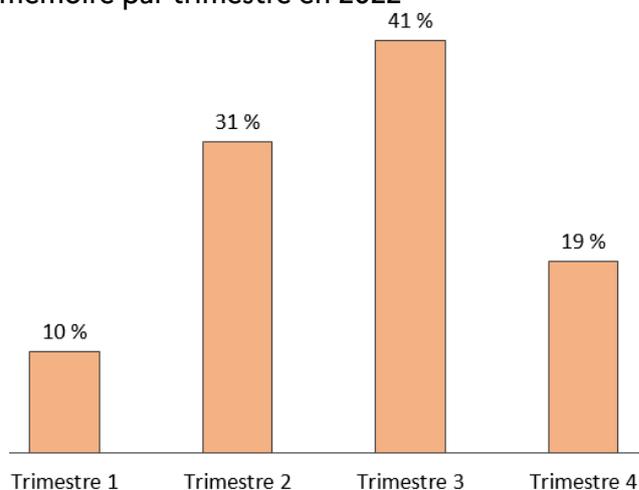
Enquête de Fréquentation des Lieux de Mémoire (EFLM) 2023, Observatoire Économique de la Défense (OED).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Prené L., *Avec la fin des restrictions sanitaires, la fréquentation des lieux de mémoire des conflits contemporains bondit en 2022*, OED, EcoDef Statistiques, n° 235, novembre 2023.
- Barthel A., *Le tourisme international de mémoire*, Les chemins de la mémoire, n° 283, été 2023.
- Prené L., *La fréquentation des lieux de mémoire des conflits contemporains en 2021*, OED, Eco-Def Statistiques, n° 219, février 2023.
- Paris région – Comité régional du tourisme, *Bilan de l'activité touristique à Paris Île-de-France. Résultats annuels 2022*.
- Observatoire économique de la défense, *Chute de la fréquentation des lieux de mémoire des conflits contemporains en 2020*, OED, EcoDef Statistiques, n° 187, juillet 2021.
- Bougon L., *Le tourisme de mémoire, un enjeu national*, Les chemins de mémoire, n° 253, mars-avril 2016.

<sup>1</sup> Type de musée particulier dont l'objectif consiste à faciliter la compréhension, auprès d'un large public, d'un patrimoine singulier. Ex. [la cité Souterraine de Naours](#).

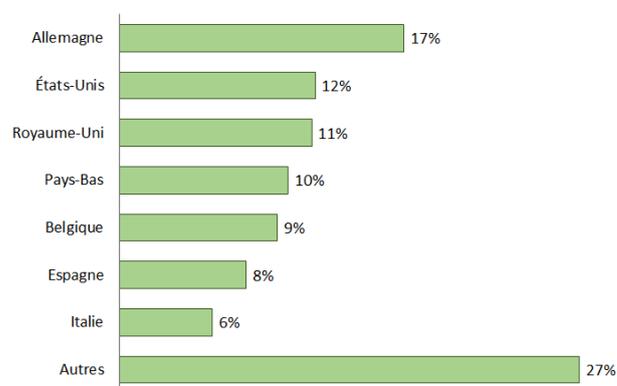
Figure 3 – Répartition des entrées dans les lieux de mémoire par trimestre en 2022



**Champ** : Lieux de mémoire de conflits contemporains de France métropolitaine.

**Source** : Enquête de fréquentation des lieux de mémoire (EFLM) 2023, OED.

Figure 4 – Répartition des visiteurs étrangers en fonction de leur pays de résidence en 2022



**Champ** : Lieux de mémoire de conflits contemporains de France métropolitaine.

**Source** : Enquête de fréquentation des lieux de mémoire (EFLM) 2023, OED.

# MINISTÈRE ET TERRITOIRES

## PAIEMENTS AUX PME RÉGIONALES FOURNISSEURS DU MINISTÈRE EN RÉGION

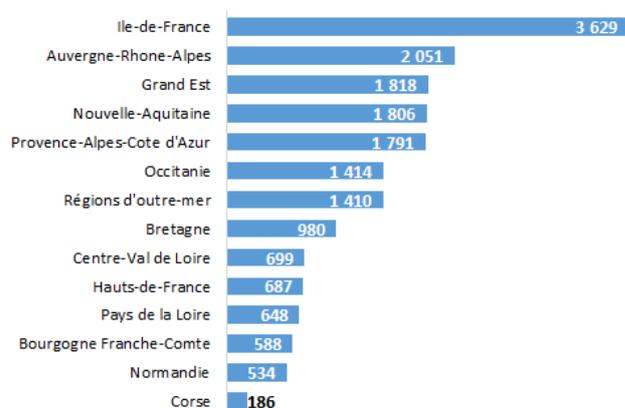
En 2022, on recense 18 241 PME (y compris microentreprises) « régionales » fournisseurs du ministère des Armées, pour un montant total de dépenses s'élevant à 2,1 Md€. L'Île-de-France regroupe 19,9 % de ces PME, la région Auvergne-Rhône-Alpes 11,2 % suivie de trois régions Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est, qui concentrent chacune 10 % des PME fournisseurs (fig. 1).

L'Île-de-France concentre 41,5 % des paiements totaux du ministère des Armées à ses PME fournisseurs (fig. 2). Ce montant est 4 fois plus élevé que les paiements versés aux PME de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,4 %). L'Auvergne-Rhône-Alpes arrive en troisième position avec 7,8 % des paiements.

Les activités exercées par les PME fournisseurs du ministère des Armées varient en fonction des régions. L'Île-de-France est plus particulièrement spécialisée dans le domaine des activités scientifiques et techniques qui concentre 32,1 % des paiements de la région, contre 14,5 % en moyenne dans les autres régions (fig. 3). Les PME d'autres régions sont plutôt spécialisées dans l'industrie. C'est le cas des Hauts-de-France, du Centre-Val de Loire et des Pays de la Loire, avec respectivement 65,0 %, 45,0 % et 38,1 % des paiements de la région allant vers des PME du secteur industriel.

On estime qu'un peu plus de 17 800 emplois ETP sont directement liés aux dépenses du ministère vers ces PME en 2022. La région Île-de-France concentre 46,2 % du total des emplois (fig. 4). En deuxième position, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne représente que 8,8 % des emplois liés aux paiements du ministère à ses PME régionales. Près d'un emploi sur cinq issu de ces paiements est lié aux activités scientifiques et techniques. Les secteurs de l'industrie et de la construction concentrent respectivement 14,0 % et 10,9 % des emplois liés aux achats du ministère des Armées.

Figure 1 – Répartition du nombre de PME régionales en 2022

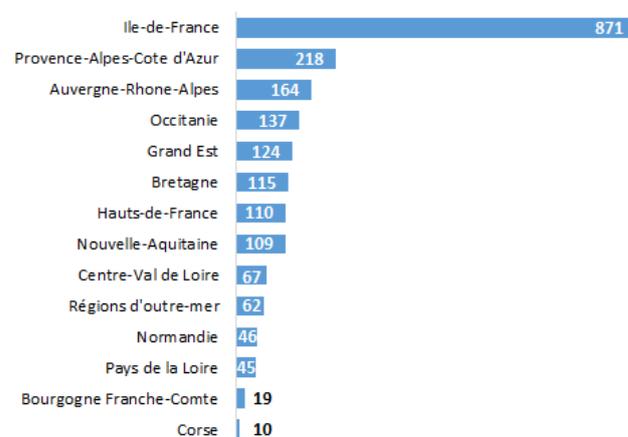


**Note de lecture :** En 2022, 3 629 PME fournisseurs du ministère des Armées se trouvent en Île-de-France.

**Champ :** PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

**Source :** REFD 2022, OED.

Figure 2 – Répartition régionale des paiements aux PME fournisseurs du ministère des Armées en 2022 (en M€)



**Note de lecture :** En 2022, le montant des paiements du ministère des Armées aux PME d'Île-de-France s'élève à 871 millions d'euros.

**Champ :** PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

**Source :** REFD 2022, OED.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- Méthode de régionalisation : la méthode employée est basée sur un critère d'activité et se déroule de façon séquentielle. Pour chaque unité légale, une estimation des emplois liés aux paiements effectués par le ministère des Armées a été calculée, en multipliant le montant des paiements effectués (TTC) par le ministère auprès de cette entreprise par ses effectifs (en ETP) rapportés au chiffre d'affaire de l'entreprise. Les emplois « régionaux » sont exprimés en équivalent temps plein (ETP).
- Une entreprise est dite « régionale » lorsqu'elle est soit « monorégionale » soit « quasi monorégionale ». C'est-à-dire lorsque plus de 80 % de ses effectifs salariés travaillent dans la région considérée.

## CHAMP

Le périmètre pris en compte dans les achats des biens et de services comprend les programmes budgétaires pilotés par le ministère des Armées et les programmes non pilotés par le ministère des Armées mais dont un de ses services a ordonné la dépense (ce sont les dépenses mutualisées entre ministères). Les dépenses de personnel ne font pas partie du champ retenu. Ne sont pas retenus non plus : les paiements internes au ministère des Armées, les impôts et taxes non intégrés au prix TTC des produits et adressés directement à un service collecteur d'impôt, les transferts et les subventions.

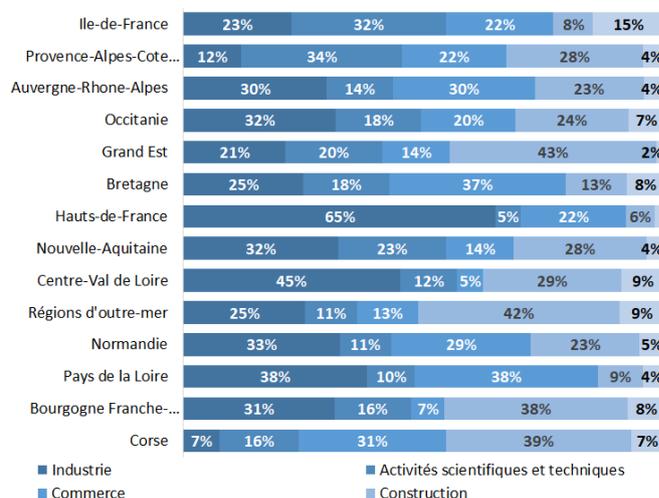
## SOURCE

Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense – REFD, 2022, OED

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Pham A., *Le ministère des Armées a versé 25,6 milliards d'euros à ses fournisseurs en 2022*, Eco-Def Statistiques n° 243, avril 2024.
- Direction des achats de l'État, les chiffres-clés (juin 2022) : <https://www.economie.gouv.fr/dae/chiffres-clés>.
- OED, Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD), *Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques régionales 2020*, avril 2021.

Figure 3 – Répartition par région et secteur des paiements aux PME fournisseurs du ministère des Armées

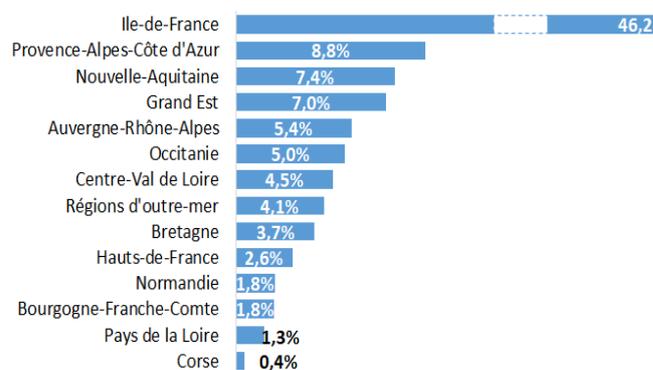


**Note de lecture** : En 2022, 32,1 % des paiements aux PME d'Île-de-France étaient versés à des entreprises du secteur des activités scientifiques et techniques.

**Champ** : PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

**Source** : REFD 2022, OED ; SIRUS 2022, Insee.

Figure 4 – Répartition des emplois directement liés aux paiements du ministère des Armées aux PME fournisseurs résidentes par région en 2022



**Note de lecture** : En 2022, l'Île-de-France concentre 46,2 % des emplois liés aux paiements directs du ministère des Armées auprès des PME.

**Champ** : PME régionales, dont micro-entreprises, résidentes des secteurs marchands.

**Source** : REFD 2022, OED ; SIRUS 2022, Insee.

# MINISTÈRE ET TERRITOIRES

## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU MINISTÈRE EN RÉGION

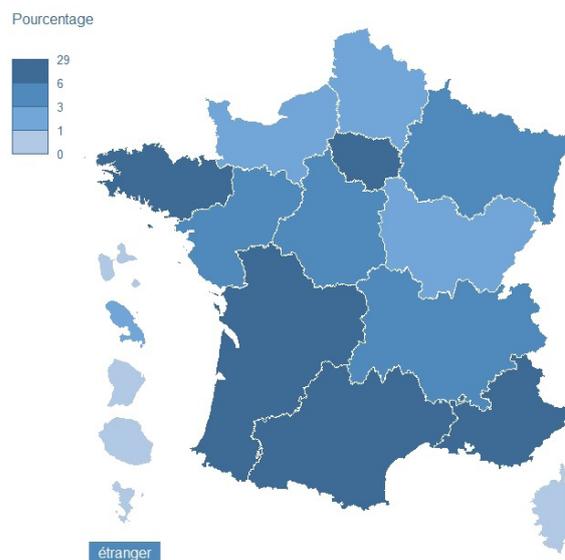
En 2022, l'ensemble des revenus liés à la Défense s'élève à un total de 56,05 Md€. Les revenus étrangers représentent 1,46 Md€. Quant aux revenus nationaux (fig. 1), ils peuvent être classés en trois « bases économiques » :

- la « base productive » (33,69 Md€) comprend le chiffre d'affaires réalisé par les unités légales (marchandes et non marchandes) avec la Défense : commandes du ministère des Armées, de l'OCCAr (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement), de l'OTAN et exportations de matériels de guerre (fig. 2) ;
- la « base résidentielle » (10,31 Md€) est liée à la présence de personnes en lien avec la Défense, qui ne travaillent pas sur le territoire mais qui y font entrer des revenus (fig. 3) ;
- la « base publique » (10,59 Md€) regroupe les salaires nets des personnels civils et militaires du ministère des Armées. Ils sont pris en compte au lieu de résidence et non au lieu d'emploi (fig. 4).

Bien qu'alimentant tous les territoires, les revenus liés à la Défense ne sont pas uniformément répartis. L'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et PACA recueillent ainsi 51,6 % des revenus. Les revenus entrants dans les Outre-mer et à l'étranger sont également importants. Deux facteurs peuvent être mis en évidence pour expliquer cette géographie : l'héritage historique et l'existence de systèmes locaux de la défense. Quatre régions se dégagent :

- l'Île-de-France en tant que grand centre de commandement ;
- le Grand Est dans lequel subsistent, malgré des réductions d'effectifs militaires sur les vingt dernières années, d'importantes bases militaires qui sont héritières du contexte stratégique où prévalaient la menace allemande, puis du bloc soviétique ;
- la Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui abritent notamment les deux principaux ports militaires hexagonaux, Brest et Toulon ;
- la Nouvelle-Aquitaine qui offre des espaces de manœuvres et d'essais aux militaires et matériels de guerre.

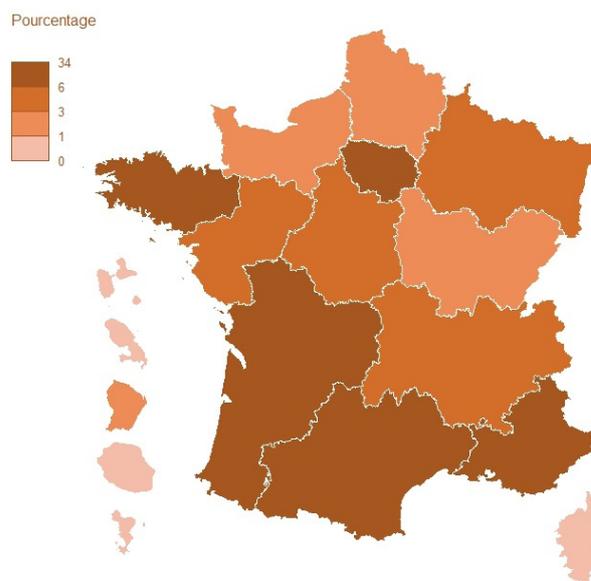
Figure 1 – Répartition des revenus nationaux liés à la Défense par région en 2022



**Note de lecture** : En 2022, les revenus nationaux liés à la Défense se concentrent en Île-de-France, en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en PACA.

**Source** : Se reporter aux sources ; traitements OED.

Figure 2 – Répartition des revenus de la Défense liés à la base productive par région en 2022



**Note de lecture** : En 2022, les revenus liés à la base productive de la Défense se concentrent en Île-de-France, en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en PACA.

**Source** : Se reporter aux sources ; traitements OED.

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- « Base productive » : regroupe les chiffres d'affaires réalisés par les entreprises (marchandes et non marchandes) suite à diverses commandes du ministère des Armées, de l'OCCAR, de l'OTAN et du reste du monde.
- « Base résidentielle » : comprend les pensions mises en paiement, les paiements indirects aux ménages qui transitent par des organismes (ONaCVG<sup>1</sup>, CNMSS<sup>2</sup>, etc.), les transferts sociaux (hors pensions) relatifs au soutien à la vie professionnelle, à la vie familiale et personnelle, l'activité liée au tourisme de mémoire et l'activité liée au tourisme récréatif proposée par l'IGESA.
- « Base publique » : concerne les salaires nets des personnels civils et militaires du ministère des Armées. Les dépenses liées au fonctionnement de l'administration sur le territoire, les indemnisations de personnels en lien avec leur activité professionnelle (indemnisations pour frais de stage et de mission, prise en charge du tarif préférentiel SNCF pour les militaires).

## CHAMP

Ensemble des revenus générés par le ministère des Armées, par les exportations de matériels de guerre et par l'activité des lieux de mémoire des conflits contemporains. Champ géographique : France entière + étranger.

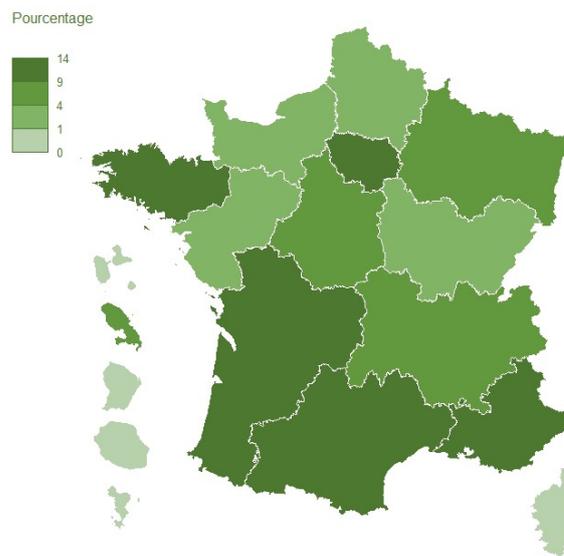
## SOURCES

- Ministère des Armées : Chorus Défense (REFD 2022), OED ; Enquête sur la fréquentation des lieux de mémoire 2022, OED.
- Autres : PLF 2022 ; PLF 2023 ; Siasp, Insee ; DGFiP, Service des retraites de l'État ; DGDDI ; IGESA ; ONaC, etc.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Projets de loi de finances (PLF) 2022 et 2023.
- Moura S., *La défense au cœur des territoires*, Eco-Def Études, n° 197, OED, octobre 2021.

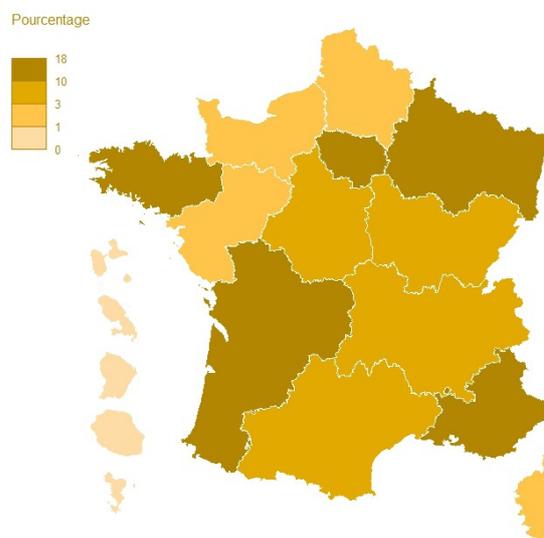
Figure 3 – Répartition des revenus de la Défense liés à la base résidentielle par région en 2022



**Note de lecture** : En 2022, les revenus liés à la base résidentielle de la Défense se concentrent en Île-de-France, en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en PACA.

**Source** : Se reporter aux sources ; traitements OED.

Figure 4 – Répartition des revenus de la Défense liés à la base publique par région en 2022



**Note de lecture** : En 2022, les revenus liés à la base publique de la Défense se concentrent en Île-de-France, en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine, en Grand Est et en PACA.

**Source** : Se reporter aux sources ; traitements OED.

<sup>1</sup> Office national des combattants et des victimes de guerre

<sup>2</sup> Caisse nationale militaire de sécurité sociale

# PERCEPTION CITOYENNE DE LA DÉFENSE

## L'OPINION DES EUROPÉENS SUR LA DÉFENSE AU PRINTEMPS 2023

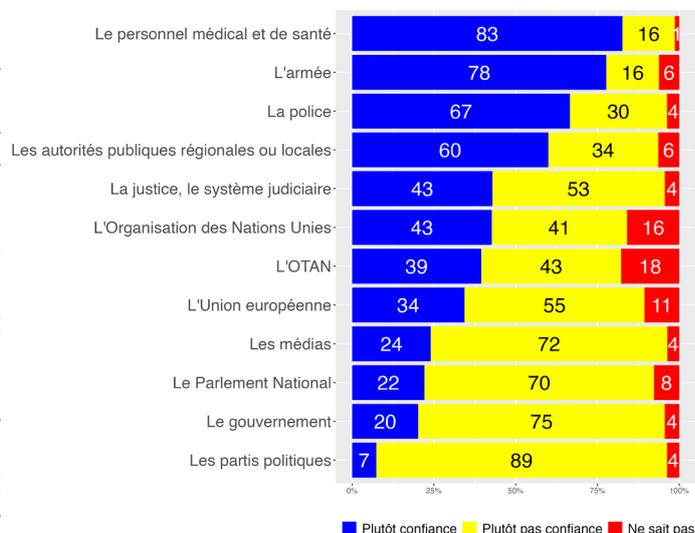
Au printemps 2023, au sein des 27 États membres de l'Union européenne, 71 % des personnes interrogées déclarent avoir confiance dans l'armée de leur pays, soit un point de plus qu'à l'hiver 2022-2023. Pour sept pays dont la confiance dans l'armée est à un niveau élevé (plus de 70 %), celle-ci a tendance à s'éroder entre l'hiver 2022-2023 et le printemps 2023, avec les plus fortes baisses pour Malte, la Belgique et l'Irlande (resp. -6,9 pts, -3,7 pts, -3,1 pts). La Grèce, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suède, qui présentaient déjà une confiance très élevée en leur armée (plus de 80 %), affichent une hausse de plus de 1,5 point. La Finlande, qui affichait le niveau le plus élevé en Europe (plus de 95 %), voit celui-ci se stabiliser. Les pays qui avaient une confiance moindre dans leur armée, la Slovaquie et la Hongrie (resp. 52 % et 56 %), voient celle-ci augmenter entre l'hiver 2022-2023 et le printemps 2023 (resp. + 0,8 point et +1,9 point). La Bulgarie, qui a le niveau de confiance en son armée le plus faible d'Europe (48 %), connaît une stabilisation de son opinion entre ces deux périodes.

Les Français continuent de faire très majoritairement confiance aux fonctions régaliennes de l'État et aux institutions incarnant la protection et la santé. Malgré un jugement un peu moins positif que l'hiver 2022-2023, l'armée reste en France la 2<sup>e</sup> institution suscitant le plus de confiance (78 %, -2 points), derrière le personnel médical et de santé (83 %, -3 points) et devant la police (67 %, -3 points). Le niveau de confiance en l'armée en France (78 %) demeure supérieur de 7 points à celui de la moyenne européenne (71 %) (fig. 1 et tableau 1).

Interrogés sur les différentes politiques européennes, les Européens se déclarent à 77 % très favorables à la mise en place d'une politique de sécurité et de défense commune en Europe (PSDC). Les avis favorables varient de 56 % en Autriche à 92 % au Luxembourg. L'opinion des Français sur la PSDC (75 % d'avis favorables) se situe légèrement en dessous de la moyenne européenne (fig. 3).

Un peu plus d'un Français sur trois (39 %) déclare avoir confiance dans l'OTAN, un niveau bien moindre que la moyenne européenne (51 %). Les pays qui ont la plus grande confiance dans l'OTAN sont situés au Nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Pays-Bas, Lituanie, Suède). Deux pays du Sud de l'Europe se distinguent, Chypre et la Grèce, avec une confiance dans l'OTAN bien moindre (resp. 16 % et 24 %) (fig. 2).

Figure 1 – Niveau de confiance dans les institutions en France au printemps 2023 (en %)



**Note de lecture** : En France, au printemps 2023, la confiance dans l'OTAN atteint 39 %.

**Source** : Commission européenne (eurobaromètre n° 99).

Tableau 1 – Niveau et évolution de la confiance dans les institutions en France et en Europe au printemps 2023

Institutions	Modalité	France (%)	Variation (points)	UE27 (%)	Variation (points)
Le personnel médical et de santé	Plutôt confiance	83	-3,4	76	-1,1
	Plutôt pas confiance				
L'armée	Plutôt confiance	78	-2,5	71	+1,3
	Plutôt pas confiance				
La police	Plutôt confiance	67	-3,2	69	-1,4
	Plutôt pas confiance				
Les autorités publiques régionales ou locales	Plutôt confiance	60	+2,2	56	-1,6
	Plutôt pas confiance				
La justice, le système judiciaire	Plutôt confiance	43	-0,2	53	-1,9
	Plutôt pas confiance				
L'Organisation des Nations Unies	Plutôt confiance	43	+4,3	49	+0,1
	Plutôt pas confiance				
L'OTAN	Plutôt confiance	39	-1,0	51	+0,1
	Plutôt pas confiance				
L'Union européenne	Plutôt confiance	34	1,6	47	+0,2
	Plutôt pas confiance				
Les médias	Plutôt confiance	24	+3,3	36	-2,7
	Plutôt pas confiance				
Le Parlement national	Plutôt confiance	22	-0,8	34	-0,9
	Plutôt pas confiance				
Le gouvernement	Plutôt confiance	20	-2,5	32	-0,6
	Plutôt pas confiance				
Les partis politiques	Plutôt confiance	7	-1,1	21	-1,4
	Plutôt pas confiance				

**Note de lecture** : En France, au printemps 2023, la confiance dans les médias atteint 24 %, contre 36 % en moyenne dans l'UE27.

**Source** : Commission européenne (eurobaromètres n° 98 et n° 99).

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

L'enquête Eurobaromètre standard du printemps 2023 (EB99) a été conduite en face-à-face chez les personnes interrogées ou sur le pas de leur porte, dans la langue nationale appropriée. Le face-à-face a été complété par des entretiens en CAVI (Computer Assisted Video Interview) en République tchèque, en Finlande, au Danemark et à Malte.

La précédente enquête Eurobaromètre standard de l'hiver 2022-2023 (EB98) avait été conduite du 12 janvier au 6 février 2023.

## CHAMP

L'enquête Eurobaromètre standard du printemps 2023 (EB99) a été réalisée entre le 31 mai et le 22 juin 2023 dans 39 pays ou territoires : les 27 États membres de l'Union européenne, les sept pays candidats (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, la Turquie), la communauté chypriote turque dans la partie du pays qui n'est pas contrôlée par le gouvernement de la République de Chypre, ainsi que le Kosovo, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni. Le terrain d'enquête couvre la population âgée de 15 ans ou plus, ayant la nationalité d'un des 27 États membres de l'Union européenne et résidant dans l'un de ces États.

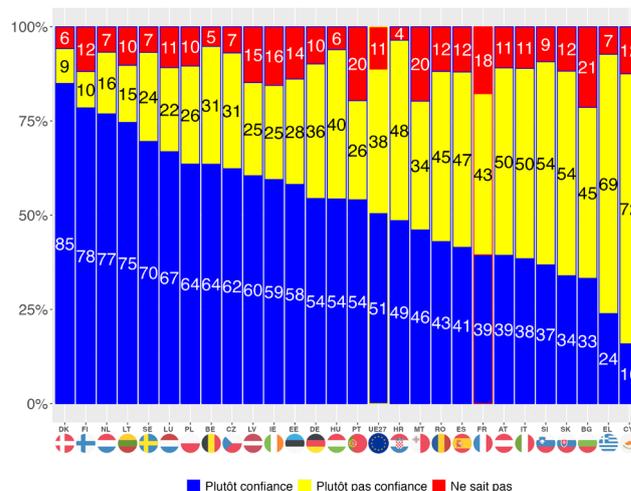
## SOURCES

Indicateurs Eurobaromètre standard n° 98 et n° 99, Commission européenne, juillet 2023.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Joffard V., *L'opinion des Européens sur la défense à l'hiver 2022-2023*, EcoDef Conjoncture, OED, n° 227, juillet 2023.
- Eurobaromètre standard 99 - Printemps 2023, Commission européenne, juillet 2023.

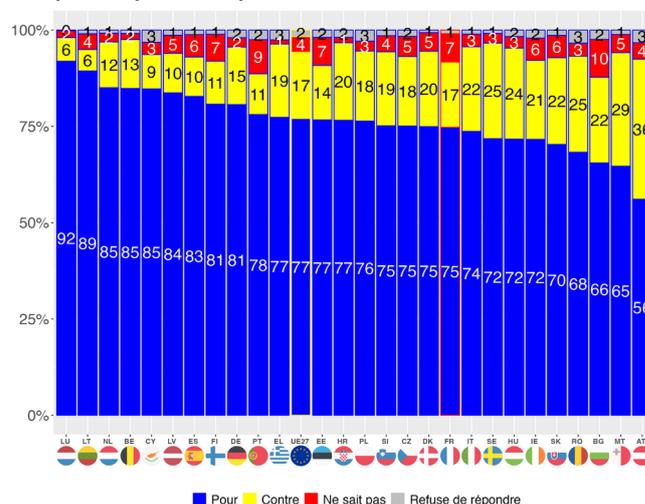
Figure 2 – Niveau de confiance dans l'OTAN en Europe au printemps 2023 (en %)



**Note de lecture** : Au Danemark, au printemps 2023, la confiance dans l'OTAN atteint 85 %, contre 51 % en moyenne dans l'UE27.

**Source** : Commission européenne (eurobaromètre n° 99).

Figure 3 – Niveau d'adhésion au principe d'une politique de sécurité et de défense commune en Europe au printemps 2023 (en %)



**Note de lecture** : En Allemagne, au printemps 2023, l'adhésion au principe d'une politique de sécurité et de défense commune en Europe atteint 81 %, contre 77 % en moyenne dans l'UE27.

**Source** : Commission européenne (eurobaromètre n° 99).

# JEUNESSE

## L'OPINION DES JEUNES FRANÇAIS ET DES JEUNES EUROPÉENS SUR LA DÉFENSE AU PRINTEMPS 2023

L'armée en tant qu'institution bénéficie d'un « capital confiance » élevé (76 %) chez les jeunes Français, quasiment au même niveau que celui de l'ensemble de la population française (78 %). L'institution qui recueille le plus de crédit chez les jeunes Français de 15 à 24 ans est celle relative à la santé (90 %), un score nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (83 %). À l'inverse, l'institution policière qui arrive en 3<sup>e</sup> position (67 %) pour l'ensemble de la population française se classe en 4<sup>e</sup> position (60 %), derrière les autorités publiques locales (67 %) (fig. 1).

En comparaison avec les autres pays européens, les jeunes Français se situent au quinzième rang à 76 %, derrière les Portugais, les Espagnols et les Grecs (resp. 85 %, 79 % et 78 %), mais loin devant la moyenne européenne (71 %), les Italiens (67 %) et les Allemands (63 %) (fig. 2). Lorsqu'ils sont interrogés sur la confiance accordée à l'OTAN, seulement 47 % des jeunes Français déclarent avoir confiance dans cette institution, contre 56 % au niveau de l'UE27, 56 % en Allemagne et plus de 80 % dans certains pays du Nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Lituanie resp. 87 %, 82 % et 82 %). À l'inverse, ce sont certains pays du Sud de l'Europe qui présentent le plus faible taux de « capital confiance » dans l'OTAN (Italie, Espagne, Grèce resp. 50 %, 46 % et 21 %) (fig. 3).

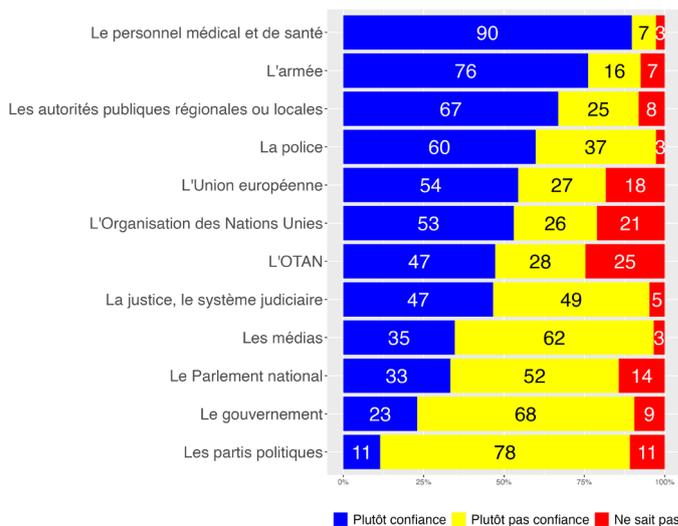
La majorité des jeunes interrogés dans tous les États membres de l'UE se sentent citoyens de l'UE : 81 % partagent ce sentiment dans l'ensemble de l'UE27, contre 74 % des jeunes Français (fig. 4).

Le coût de la vie se classe au premier rang des principales préoccupations des jeunes Français. Le thème du logement et celui de l'insécurité viennent ensuite comme les problèmes les plus importants auxquels doivent faire face les jeunes au quotidien. La santé n'arrive qu'en 6<sup>e</sup> position chez les jeunes, alors qu'elle occupe la 2<sup>e</sup> place chez leurs aînés.

Le Service national universel (SNU) a accueilli en 2023 près de 40 000 jeunes volontaires qui ont participé à un séjour de cohésion dans l'un des 322 centres SNU actifs au cours des vacances scolaires (entre février et juillet pour la France y compris les Outre-mer hors Nouvelle-Calédonie - octobre). 96 % des jeunes s'estiment satisfaits de l'expérience du SNU. Les principales motivations citées par les jeunes pour participer au SNU en 2023 sont la volonté de faire des rencontres (72 %), d'avoir une expérience à valoriser sur leur CV (57 %), d'être dans un cadre militaire (53 %), et

de faire du sport (51 %). Parmi les huit modules thématiques, 94 % des participants ont apprécié les « activités physiques, sportives et de cohésion », devant le module « sécurité intérieure » (89 %). Le module de la Journée Défense et Mémoire est jugé intéressant à 88 %.

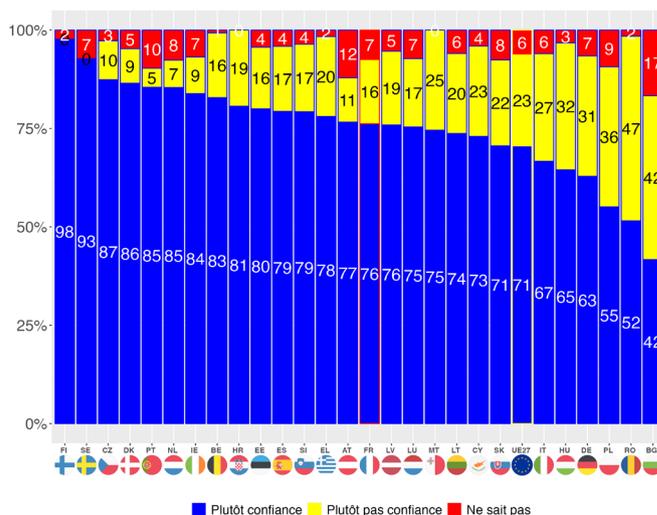
Figure 1 – Niveau de la confiance dans les institutions des jeunes Français au printemps 2023 (en %)



**Note de lecture :** En France, au printemps 2023, la confiance des jeunes de 15 à 24 ans dans l'armée atteint 76 %.

**Source :** Commission européenne (eurobaromètre n° 99).

Figure 2 – Niveau de confiance dans l'armée des jeunes Européens au printemps 2023 (en %)



**Note de lecture :** En Finlande, au printemps 2023, la confiance des jeunes de 15 à 24 ans dans l'armée atteint 98 %.

**Source :** Commission européenne (eurobaromètre n° 99).

# MÉTHODOLOGIE

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

L'enquête Eurobaromètre standard du printemps 2023 (EB99) a été conduite en face-à-face chez les personnes interrogées ou sur le pas de leur porte, dans la langue nationale appropriée. Le face-à-face a été complété par des entretiens en CAVI (Computer Assisted Video Interview) en République tchèque, en Finlande, au Danemark et à Malte.

La précédente enquête Eurobaromètre standard de l'hiver 2022-2023 (EB98) avait été conduite du 12 janvier au 6 février 2023.

## CHAMP

Jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 24 ans.

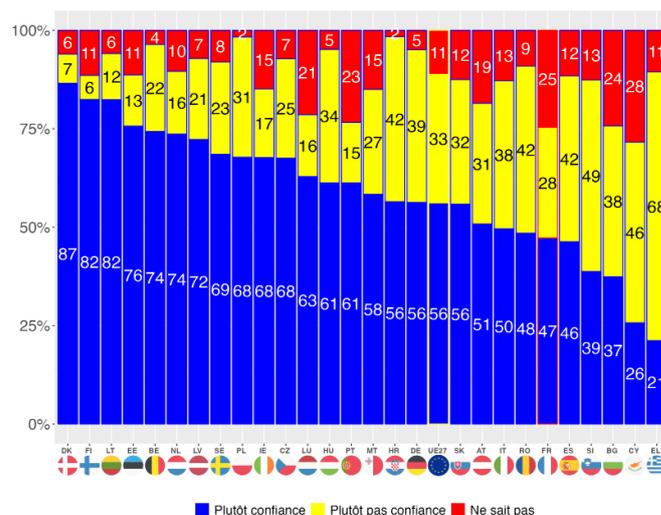
## SOURCES

- Enquête d'évaluation des séjours de cohésion du SNU, rapport d'étude, INJEP, décembre 2023.
- Indicateurs Eurobaromètre standard n° 99, Commission européenne, juillet 2023.

## POUR EN SAVOIR PLUS

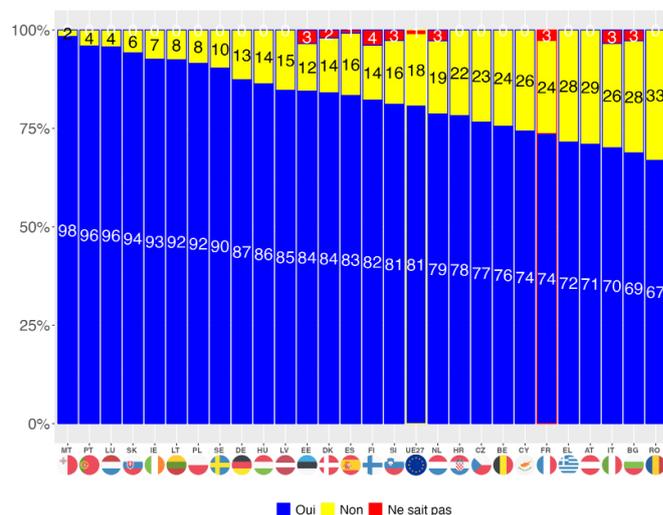
- Venet T., James S., *Les jeunes participant aux séjours de cohésion du SNU en 2023*, INJEP, décembre 2023.
- Joffard V., *L'opinion des Européens sur la défense à l'hiver 2022-2023*, Ecodef Conjoncture, OED, n° 227, juillet 2023.
- Eurobaromètre standard 99 - Printemps 2023, Commission européenne, juillet 2023.

Figure 3 – Niveau de confiance dans l'OTAN des jeunes Européens au printemps 2023 (en %)



**Note de lecture :** Au Danemark, au printemps 2023, la confiance des jeunes de 15 à 24 ans dans l'OTAN atteint 87 % contre 56 % en moyenne dans l'UE27.  
**Source :** Commission européenne (eurobaromètre n° 99).

Figure 4 – Sentiment de citoyenneté européenne chez les jeunes Européens au printemps 2023 (en %)



**Note de lecture :** En Allemagne, au printemps 2023, 87 % des jeunes de 15 à 24 ans se sentent citoyens européens, contre 81 % en moyenne dans l'UE27.  
**Source :** Commission européenne (eurobaromètre n° 99).

# JEUNESSE

## LES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES JEUNES DÉTECTÉES LORS DE LA JDC EN 2022

Lors des deux années précédentes, la participation des jeunes à la journée défense et citoyenneté (JDC) avait été fortement impactée par la crise sanitaire : seulement 437 000 participants en 2020 et 356 000 en 2021. À l'inverse, en 2022, ce sont environ 750 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans de nationalité française qui ont participé au test d'évaluation de la lecture.

En 2022, 78,9 % de ces jeunes ont réussi tous les modules de l'évaluation et sont des « lecteurs efficaces ». 10,0 % sont des « lecteurs médiocres », avec certains acquis limités ou déficitaires. Enfin, 11,2 % ont rencontré des difficultés dans le domaine de la lecture, avec de « très faibles capacités de lecture » ou des « difficultés sévères ».

Un peu moins de la moitié des jeunes en difficulté de lecture (4,9 %) peut être considéré en situation d'illettrisme selon les critères de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme). Ils se caractérisent notamment par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes avec de « très faibles capacités de lecture » (6,3 %) ont, quant à eux, un niveau lexical oral correct, mais ne parviennent pas à comprendre les textes écrits (fig. 1).

48,7 % des jeunes ayant arrêté leur scolarité au collège ont des difficultés de lecture. Le nombre de jeunes ayant des difficultés de lecture diminue à mesure que le niveau d'étude s'élève. Il passe ainsi de 48,7 % à 4,3 % pour ceux ayant suivi des études générales ou professionnelles au lycée. Un tiers (32,9 %) des jeunes du niveau CAP ou BEP rencontre des difficultés de lecture (fig. 2).

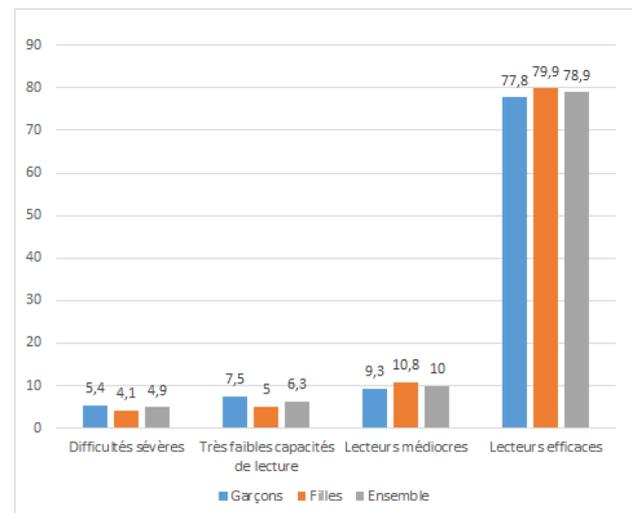
Le pourcentage de jeunes en difficulté varie selon le sexe : 12,9 % des garçons, contre 9,1 % des filles. Cela s'explique notamment par le pourcentage de garçons plus élevé que celui des filles dans les niveaux scolaires les plus bas (particulièrement pour le niveau CAP-BEP), où les difficultés sont les plus marquées (fig. 2).

Les difficultés de lecture sont, en France métropolitaine, plus prononcées dans les départements de la moitié Nord ou entourant l'Île-de-France. La part des jeunes en difficulté de lecture s'élève ainsi à 15,7 % dans l'Aisne, 13,2 % dans la Somme et 12,8 % dans l'Aube. Elle atteint aussi 14,5 % dans la Nièvre et 14,4 % dans l'Yonne. En Île-de-France, la part des jeunes en difficulté varie de 6,0 % à Paris à 15,5 % en Seine-Saint-Denis. Dans les départements d'outre-mer, les proportions de jeunes en difficulté de lecture sont nettement plus élevées : 30,4 % pour la Guadeloupe, 28,9 % pour la Marti-

nique, 26,4 % pour La Réunion, 51,8 % en Guyane et 55,7 % à Mayotte (fig. 3).

Les comparaisons entre départements doivent toutefois être maniées avec précaution. En effet, ces résultats ne concernent que des jeunes de nationalité française, ayant participé à la JDC en 2022, cette population pouvant varier sensiblement d'un département à l'autre.

Figure 1 – Profils de lecteurs à la journée défense et citoyenneté 2022 (en %)

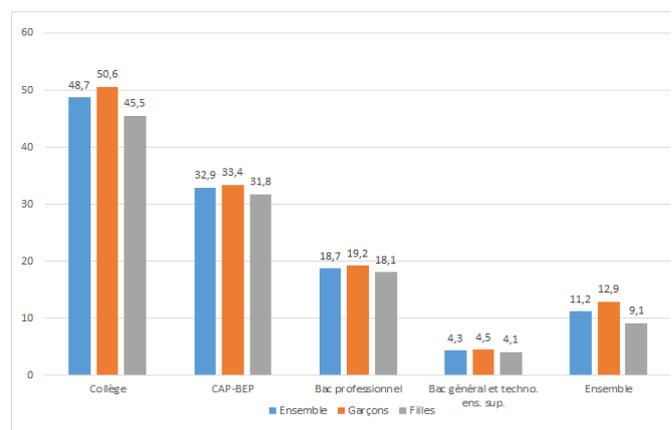


**Note de lecture** : 5,4 % des garçons ayant passé le test de lecture de la JDC en 2022 ont des difficultés sévères de lecture.

**Champ** : France métropolitaine et DROM.

**Sources** : Depp-MENJS, DSNJ-Ministère des Armées.

Figure 2 – Jeunes en difficulté de lecture selon le type de scolarité et le sexe (tests JDC 2022) (en %)



**Note de lecture** : Parmi les garçons n'ayant pas dépassé le collège, 50,6 % sont en difficulté de lecture.

**Champ** : France métropolitaine et DROM.

**Sources** : Depp-MENJS, DSNJ-Ministère des Armées.

# MÉTHODOLOGIE

## AVERTISSEMENT

En raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture avec de nouvelles questions et de la définition de nouveaux seuils de maîtrise les profils de lecteurs en 2022 les résultats ne sont pas comparables à ceux des années antérieures à 2020. Par ailleurs, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, les résultats de ces deux années ne sont donc pas comparables non plus avec ceux de 2022.

## DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Au cours de l'année 2022, plus de 750 000 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont pris part à une évaluation en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]). Les évaluations en lecture ont été effectuées selon des modalités permettant d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques. Les jeunes répondent, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leurs temps de réaction, sont enregistrés.

Quatre types de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes ont déclaré avoir suivi pendant l'année de passation du test ou correspondre à leur dernière formation suivie pour ceux sortis du système éducatif (collège, CAP-BEP, Bac pro, Bac général et techno/enseignement supérieur).

## CHAMP

Jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ayant participé à l'évaluation de la lecture lors la JDC en 2022. France métropolitaine et DROM.

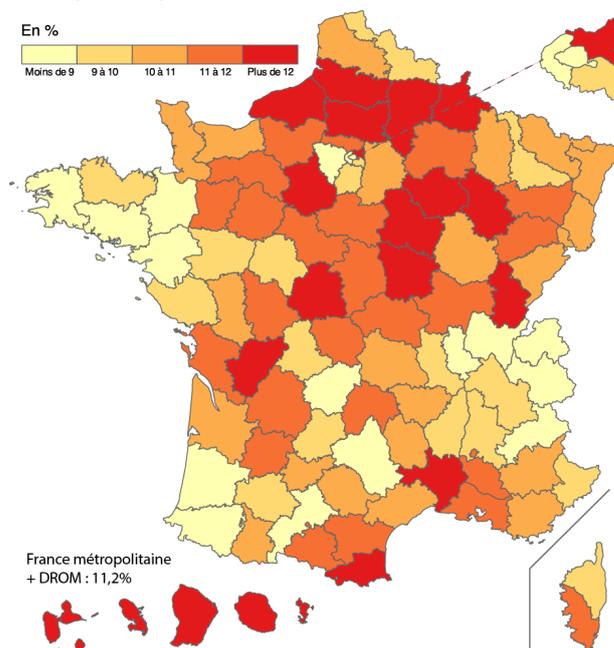
## SOURCE

Depp, DSNJ-ministère des Armées.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Fernandez A., Giraudeau-Barthet H., *Journée défense et citoyenneté 2022 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture*, Note d'information n° 23.22, juin 2023.
- Plan « Ambition armées-jeunesse », SGA/DSNJ.
- Ma JDC : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>.

Figure 3 – Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture par département (JDC 2022)



**Note de lecture** : Dans le département des Pyrénées-Orientales, la part des jeunes en difficulté de lecture est supérieure à 12 %.

**Champ** : France métropolitaine et DROM.

**Sources** : Depp-MENJS, DSNJ-Ministère des Armées.

# GLOSSAIRE ENTREPRISES

## Unité légale :

L'unité légale est une entité identifiée par un numéro SIREN et qui exerce une activité productive.

## Établissement :

Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par un numéro SIRET.

## Société :

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Cette entité peut être une personne morale (dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres), ou une personne physique (qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique).

## Groupe :

Un groupe de sociétés est une entité économique formée par un ensemble de sociétés qui sont, soit des sociétés contrôlées par une même société, soit cette société contrôlante. Contrôler une société, c'est avoir le pouvoir de nommer la majorité des dirigeants. La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes, la majorité absolue des droits de vote.

## Entreprise :

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de productions de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Concrètement, l'entreprise est soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro SIREN, entrepreneur individuel ou société), soit un groupe de sociétés ou une branche autonome d'un groupe.

## Catégories d'entreprise :

Quatre catégories d'entreprises sont définies par la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) de 2008 pour les besoins de l'analyse statistique et économique :

- La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 43 M€.
- Parmi les PME, la catégorie des microentreprises est constituée des entreprises qui, d'une part, occupent moins de 10 personnes et, d'autre part, qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.
- La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, et d'autre part, qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 M€.
- La catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

Faute de données suffisantes, notamment de données fiscales, la catégorie d'entreprise ne peut pas être calculée pour une unité légale de moins de deux ans.

## PME régionales :

Une PME est dite régionale si au moins 80 % de ses effectifs salariés sont regroupés dans une même région.

## Entreprise publique :

Entreprise dont l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière. Dans le cadre du REFD, si une entreprise (niveau groupe) a au moins l'une de ses unités légales appartenant au « Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État » (RECME), elle est catégorisée est « Entreprise publique ».



---

**Observatoire Économique de la Défense, service statistique du ministère des Armées**

(SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest 60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623, 75509 Paris cedex 15

**Directrice de la publication:** Chloé Mirau

**Rédacteur en chef:** Pierre Greffet

**Auteurs:** Blondine Félix, Pierre Greffet, Véronika Klasa, François-Xavier Lépine, Aurélien Pham, Dominique Place, Léa Prené, Matthieu Wyckaert

**Coordination et cellule qualité:** Victor Ng, Frédéric Ouradou

**Maquettage et réalisation:** OED Maïté Chopin

**Courriel:** [daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

**Site internet:** <https://www.defense.gouv.fr/ssm>

**ISSN 2431-6148:** EcoDef (En ligne)